



Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo 2024-2028



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Document-cadre adopté en
séance plénière du CISPD en 2024**

Préambule	4
Synthèse : photographie du territoire et grandes orientations de la stratégie territoriale de sécurité	7
I- Photographie du territoire : les thématiques dominantes	7
II- Les 13 fiches-actions prioritaires de la stratégie de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo	10
III- La gouvernance du CISPD	11

Partie I – Le diagnostic intercommunal de sécurité de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo	12
I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire	13
A- Contexte général	13
B- Population et peuplement	13
C- Données économiques et sociales	16
II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés	19
A- Délinquance constatée sur le territoire	19
1- Indicateurs de la Police nationale	20
2- Indicateurs de la Gendarmerie nationale	21
3- Indicateurs des Polices municipales et de la Police pluricommunale	25
B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs et des transporteurs	27
1- Bailleur CISN (Ex-Espace Domicile)	27
2- Silène	28
3- Habitat 44	29
4- Syndicat mixte des Transports Lila Presqu'île	29
C- Services de justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes	30
1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Saint-Nazaire	30
2- SPIP 44	31
3- PJJ 44	32
4- Associations d'accès au droit et d'aide aux victimes	33
a-France Victimes 44	33
b-Association Solidarité Estuaire	34
c-Association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique	35
d-CIDFF 44	36
D- Éducation nationale et acteurs de la jeunesse	36
1- Inspection de l'Éducation nationale	36
2- Collèges et lycées : principaux constats sur le climat scolaire et les partenariats existants	37
3- Regards croisés d'acteurs de la jeunesse du territoire	39
E- Indicateurs des partenaires locaux	39
1- Association École des Parents et des éducateurs 44	39
2- Mission locale de la Presqu'île Guérandaise	40
3- Maison des adolescents de Loire-Atlantique	42
F- Soutien des préfectures et actions des délégués départementaux aux droits des femmes et à l'égalité	43
G- Synthèse des ateliers collectifs	45
III- Questionnaire aux habitants sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité dans l'agglomération	49

Partie II- Stratégie territoriale et plan d'actions 2024-2028 de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo	55
Présentation des 13 fiches-actions de la STSPD 2024-2028	56
A- Axe stratégique n°1 : consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	59
N°1 : Renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité routière	60
N°2 : Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité	61
N°3 : Développer la participation citoyenne sur les communes volontaires	62
N°4 : Prévenir les incivilités estivales en menant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des vacanciers	63
N°5 : Favoriser la mise en œuvre du rappel à l'ordre solennel	64

N°6 : Accueillir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation	65
B- Axe stratégique n°2 : responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque	66
N°7 : Organiser la mise en œuvre d'actions coordonnées avec la Convention Territoriale Globale et le Contrat Local de Santé	67
N°8 : Poursuivre le développement d'actions de sensibilisation pour un bon usage des réseaux sociaux	68
N°9 : Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa	69
C- Axe stratégique n°3 : Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes	70
N°10 : Accompagner et soutenir les dispositifs existants de prévention, d'accès aux droits et d'accompagnement des victimes	71
N°11 : Signer un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles	72
N°12 : Mettre en place un correspondant justice-ville à l'échelle de l'agglomération pour faciliter les échanges d'information avec le parquet	73
N°13 : Participer à la réflexion du Contrat Local de Santé et développer des actions coordonnées en faveur de la santé mentale.	74
Partie III- Gouvernance du CISPDP de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo	75
A- Pilotage stratégique	75
1- Assemblée plénière	75
B- Pilotage opérationnel	77
1- Traitement thématique	77
a- Groupe technique de l'axe n°1 : « Tranquillité publique et lutte contre les incivilités »	77
b- Groupe technique de l'axe n°2 : « Prévention-jeunesse, citoyenneté et parentalité »	77
c- Groupe technique de l'axe n°3 : « Accès au droit et prévention des violences intrafamiliales »	78
2- Traitement territorial	78
a- Groupe de partenariat opérationnel (GPO)	78
b- Cellule opérationnelle d'échanges d'informations, en lien avec le contrat local sur les violences sexuelles et sexistes	79
C- Pilotage technique et évaluation de la STSPD	79
1- Missions du service chargé de la coordination du CISPDP	79
2- Évaluation de la stratégie territoriale	79
D- Le schéma de gouvernance	80
Signatures	81

Préambule

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs, a décidé de se doter d'une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2024-2028.

En référence à la loi du 5 mars 2007, conformément à la stratégie nationale et à sa déclinaison départementale, cette stratégie a été élaborée sous l'égide du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo. Une instance placée sous l'autorité du Président de l'agglomération et composé du Préfet, du Procureur de la République et les Présidents des Conseils Départementaux de Loire-Atlantique et du Morbihan en tant que membres de droit.

La présente STSPD détermine, pour la période 2024-2028, les priorités d'actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que les réponses opérationnelles et ciblées pour remédier aux problématiques observées.

> Une stratégie nationale et départementale comme cadre de référence

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNSPD), publiée le 9 mars 2020, pour la période 2020-2024, sur la base de laquelle ont été bâtis les plans départementaux et les plans locaux arrêtés dans le cadre des CISPD reste aujourd'hui le cadre de référence.

La politique de prévention de la délinquance a profondément évolué depuis son origine. La prévention dite « primaire », à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, a été complétée ces dernières années par une approche « situationnelle » et par le développement de la vidéoprotection.

La politique de prévention s'appuie désormais sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées de prévention « secondaire », ce qui signifie des actions tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant et des actions de dimension « tertiaire », c'est-à-dire de prévention de la récidive.

La stratégie nationale

Les 4 objectifs de la stratégie nationale :

1- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans : en réinvestissant la prévention primaire, en mobilisant plus systématiquement les familles, en développant des actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

2- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs. Leur accompagnement sera en particulier renforcé par le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.

4- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

Concernant enfin le décret du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions relatives à la

prévention de la radicalisation, il mentionne qu'en fonction de la situation locale, les compétences du CISPD peuvent s'étendre aux actions de prévention de la radicalisation définies conjointement avec le représentant de l'État.

De même, depuis février 2018, l'État a présenté un nouveau plan national de prévention de la radicalisation dans lequel 60 mesures reposent sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile.

La déclinaison de la stratégie au niveau départemental

Sous l'égide des Préfets de Loire-Atlantique et du Morbihan, et en concertation étroite avec les procureurs de la République et les présidents des conseils départementaux, des plans d'actions départementaux ont été déclinés à partir d'un bilan sur les grandes tendances constatées ces dernières années en matière de délinquance.

Les plans départementaux de prévention de la délinquance s'inscrivent pleinement dans les priorités fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance, parmi lesquelles une gouvernance renouvelée et adaptée aux territoires, copilotée avec les collectivités mais également le phénomène de « rajeunissement » de la délinquance, la tranquillité publique et les besoins des publics vulnérables.



> Une stratégie locale définie en concertation avec les acteurs locaux de la sécurité et de la prévention de la délinquance

La première étape de réalisation de cette STSPD a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques. Des données ont été recueillies auprès d'une trentaine de partenaires sous la forme d'entretiens individuels, de réunions collectives et de visites de terrain. Une consultation de la population a également été réalisée. Ces rencontres ont permis de dresser un bilan général quantitatif et qualitatif des difficultés à traiter en priorité, des actions déjà menées et de récolter les préconisations de chacun sur les futurs axes de travail. La dimension touristique du territoire a également été prise en compte dans l'analyse, en particulier pour ses problématiques spécifiques : impact de la saisonnalité, dimension littorale du territoire, activités estivales et touristiques. Ce contexte pouvant engendrer de la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols), des regroupements bruyants sur l'espace public ou des troubles à la tranquillité publique liés à la vie nocturne.

L'élaboration du plan d'actions, qui a constitué la deuxième étape de réalisation de la STSPD, s'est appuyée sur les conclusions du diagnostic en identifiant les axes prioritaires d'actions pour le territoire, en traduisant l'engagement des membres du CISP dans le déroulement des actions et en définissant des modalités de gouvernance adaptée au territoire. Elle a fait l'objet de plusieurs réunions d'échanges avec les membres du CISPD.

Une stratégie locale organisée autour de 3 axes prioritaires d'actions

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2024-2028 compte 13 fiches-actions organisées selon trois axes stratégiques définis à partir du diagnostic intercommunal de sécurité.

Sur la base de l'ensemble des éléments, il a été mis en évidence trois axes prioritaires déclinés ci-après par 13 fiches-actions :

- Axe stratégique n°1 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.
- Axe stratégique n°2 : Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque.
- Axe stratégique n°3 : Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes.

Synthèse : Photographie du territoire et principales orientations de la stratégie territoriale de sécurité

I- Photographie du territoire : les thématiques dominantes

➤ Les cambriolages

- Vigilance tout au long de l'année sur les cambriolages qui sont en hausse, en particulier l'été sur les résidences secondaires et les locaux des entreprises.
- Une délinquance de passage caractérise les cambriolages. Les habitants auraient une baisse de vigilance durant la période estivale selon les forces de l'ordre.
- Chiffres clés entre 2021 et 2022 :
Augmentation de 53% des cambriolages en zone gendarmerie et de 42,33% en zone police.

➔ Outils et partenariats existants :

- ✓ Opération tranquillité vacances.
- ✓ « Participation Citoyenne » (dispositif public des forces de l'ordre).
- ✓ « Voisins Vigilants et Solidaires » (dispositif privé sous forme associative).
- ✓ Campagnes de communication auprès des publics vulnérables avec par exemple des stands au marché pour rappeler les bons gestes et de bons réflexes de vigilance.

➤ Les vols

- Vols sur la période estivale (plages, voie publique).
- Point d'attention sur les vols par ruse ou à la fausse qualité (démarchage téléphonique ou à domicile, usurpation d'« identité » d'agents de société ou des forces de l'ordre,...).
- Vols liés aux véhicules dans le domaine agricole, voire également des vols de bateaux.
- Des habitants évoquent également des vols de vélos.

➔ Outils et partenariats existants :

- ✓ Partenariats Gendarmerie nationale-Police nationale-Polices municipales sous la forme de conventions ou de contrats de sécurité.
- ✓ Dispositif de vidéoprotection pour dissuader ou en aide à la résolution des faits.
- ✓ Campagnes de communication menées sur les vols par ruse ou à la fausse qualité.
- ✓ Informations et communication en direction de la population et des touristes (stand d'information, orientation sur les dépôts de plainte, bornes d'alerte « H-Call » sur les espaces publics notamment dans les établissements de plage).

➤ L'insécurité routière

- Une des priorités des forces de l'ordre et de la préfecture.
- Difficultés de cohabitation entre les véhicules motorisés et les cyclistes et plus généralement sur le partage de la route.
- Bien qu'ils ne représentent que 2% du trafic routier, les conducteurs de deux-roues motorisés font partie des 20% des tués sur la route. En Loire-Atlantique, ce chiffre atteint les 33%.

→ Outils et partenariats existants :

- ✓ Actions hebdomadaires : contrôles de vitesse (axes accidentogènes) et présence de radars pédagogiques.
- ✓ Obligation de gilets jaunes pour les collégiens dans les transports scolaires plutôt bien appliquée.
- ✓ Cycles de prévention routière dans les écoles et parfois dès la maternelle.
- ✓ Pistes vélo de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo très sollicitées et appréciées.

➤ **Les incivilités estivales**

- Délinquance estivale globalement maîtrisée (en partie itinérante) grâce aux renforts estivaux dans un contexte de saisonnalité (population multipliée par 4.5 l'été).
- Hyper alcoolisation qui génère des problèmes de tranquillité publique, de dégradations, de rixes et de bagarres (mais pas seulement l'été).

• Incivilités estivales constatées :

- Augmentation du bruit,
- Augmentation des nuisances dues à la consommation d'alcool,
- Augmentation des vols de pickpockets,
- Incivilités liées au stationnement,
- Incivilités liées à l'augmentation de la circulation, notamment de deux roues et de trottinettes,
- Incivilités liées au partage des usages en mer, notamment en lien avec l'augmentation des scooters des mers,
- Incivilités issues des gens du voyage en stationnements illicites.

→ Outils et partenariats existants :

- ✓ Renforts chaque été d'agents de Police municipale (PM) : horaires élargis, recrutements d'assistants temporaires de PM (ATPM), renforts de gendarmerie et de CRS.
- ✓ Arrêtés municipaux réglementant la vie nocturne et l'utilisation des plages.
- ✓ Accompagnement de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo dans la compétence communale de prévention et de lutte contre le stationnement illicite.

➤ **Les fragilités des jeunes**

- De plus en plus de profils d'élèves du 1^{er} degré avec des troubles du comportement ou perturbateurs : bientôt chaque école pourrait avoir un élève violent (phénomène récent qui s'aggrave).
- Bon climat scolaire dans les collèges et lycées (pas de faits de violences) mais un mal-être de certains adolescents avec une forte incidence des réseaux sociaux.
- Des difficultés soulignées sur la plate-forme de bus sur Kerbiniou (des temps d'attente de jeunes de 30 minutes sans surveillance et avec de potentiels trafics).
- Des parents en difficultés avec un besoin d'accompagnement dans la parentalité.
- Depuis 3 ans, selon les bailleurs, des jeunes commettent des dégradations ou des incivilités mais un phénomène qui reste marginal.

→ Outils et partenariats existants :

- ✓ Beaucoup de prévention auprès des jeunes en élémentaire : passeport du civisme, conseils municipaux des enfants ou des jeunes, projets citoyens et solidaires, actions par le sport.
- ✓ Maison des adolescents (MDA) de Saint-Nazaire a reçu 50 jeunes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en 2022 mais elle ne dispose pas d'une permanence sur le territoire.

➤ **Les problèmes d'addictions et de santé mentale**

◇ **Addictions :**

- Augmentation de la consommation de produits stupéfiants (vigilance en zones rurales) et une consommation relativement contenue au niveau scolaire.
- Problèmes d'addictions importants chez les publics accompagnés (Solidarité Estuaire).
- Problématique d'alcoolémie forte avec des violences qui en découlent (France Victime 44).

◇ **Santé mentale :**

- Impact de la santé mentale chez les publics accompagnés (Solidarité Estuaire).
- Un mal-être constaté chez certains adolescents.
- Des situations qui se confrontent aux difficultés de moyens des urgences psychiatriques et à la saturation des centres de soins avec des délais dépassant parfois un an pour les centres médico-psychologiques (CMP).

➔ **Outils et partenariats existants :**

- ✓ Dispositif Silapsy porté par Solidarité estuaire (10 logements pour les personnes en souffrance psychique) avec une approche inter-institutionnelle.
- ✓ Dispositif « Santé Protégé 44 » : engagement du département sur la santé des jeunes, notamment pour les suivis assurés par l'aide sociale à l'enfance (ASE).
- ✓ De nouvelles perspectives avec l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) et en partenariat avec les acteurs de santé (prévu en 2025).

➤ **Les violences faites aux femmes et intrafamiliales**

- Des violences intrafamiliales en forte hausse (comme sur le territoire national) : chaque dossier mobilise 3 gendarmes pendant 3 jours, et le même impact pour la Police nationale.
- Un volume de logements d'urgence variable selon les communes avec plus de difficultés le week-end pour avoir connaissance de la disponibilité / mise à disposition des logements.

➔ **Outils et partenariats existants :**

- ✓ Accompagnement et prise en charge des victimes notamment par les CCAS avec le soutien de l'intervenant social de la Gendarmerie nationale pour une réponse personnalisée, adaptée à leurs besoins spécifiques afin d'évaluer la nature des besoins sociaux, procéder à une orientation juridique, relayer auprès d'une association d'aide aux victimes, etc.
- ✓ De nouvelles perspectives avec l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) et en partenariat avec les acteurs de santé (prévu en 2025).

II- Les 13 fiches-actions prioritaires de la stratégie de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action
Axe n°1 – Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	1	Renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité routière
	2	Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	3	Développer la participation citoyenne sur les communes volontaires
	4	Prévenir les incivilités estivales en menant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des vacanciers
	5	Favoriser la mise en œuvre du rappel à l'ordre solennel
	6	Accueillir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation
Axe n°2 – Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque	7	Organiser la mise en œuvre d'actions coordonnées avec la Convention Territoriale Globale et le Contrat Local de Santé
	8	Poursuivre le développement d'actions de sensibilisation pour un bon usage des réseaux sociaux
	9	Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa
Axe n°3 – Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes	10	Favoriser le développement d'un réseau d'acteurs de la prévention, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des victimes
	11	Signer un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles
	12	Mettre en place un correspondant justice-ville à l'échelle de l'agglomération pour faciliter les échanges d'information avec le parquet
	13	Participer à la réflexion du Contrat Local de Santé et développer des actions coordonnées en faveur de la santé mentale

Actions portées par CapAtlantique



Actions portées par un partenaire du CISPD

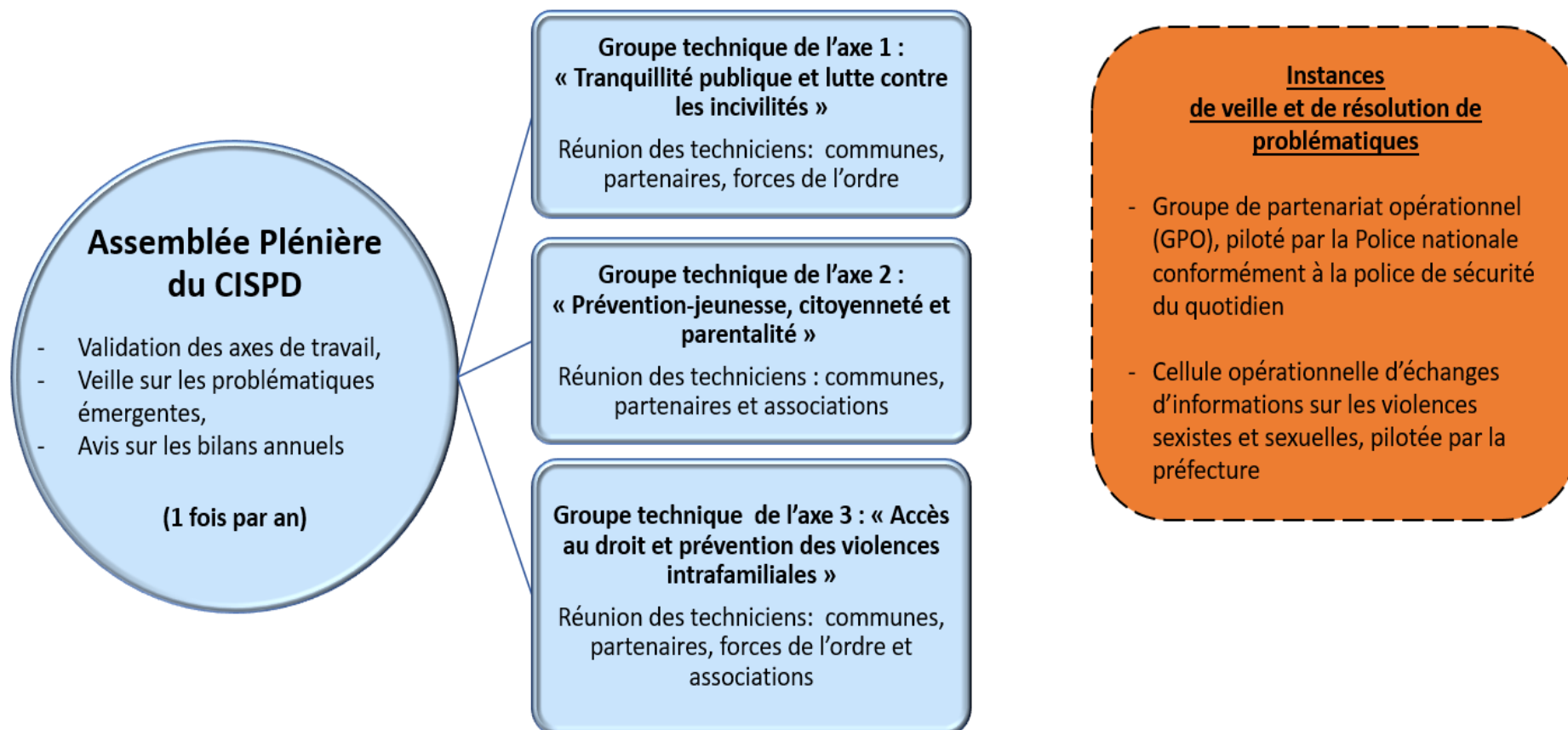


Actions portées par les communes



III- La gouvernance du CISPD

Instance existante de pilotage	Instances de mise en œuvre des actions à suivre	Liens à créer avec instances existantes
--------------------------------	---	---



Partie I-
Diagnostic Intercommunal de
Sécurité de CapAtlantique
La Baule-Guérande Agglo

I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire

A- Contexte général¹

Créée en 2003 de la fusion du Syndicat Intercommunal de la Côte d'Amour et de la Presqu'île de Guérande (SICAPG), du Sivom d'Herbignac et de la Communauté de communes de la Côte du Pays Blanc, la Communauté d'Agglomération, regroupe 15 communes de Loire Atlantique et du Morbihan, de Pénestin à La Baule-Escoubac, en passant par Guérande et Herbignac sur 395 km² dont 2 600 hectares de marais salants.

Le territoire compte 75 716 habitants (chiffres Insee 2020) et accueille en période estivale autour de 360 000 habitants.

Le territoire est composé de quatre secteurs l'axe structurant (la Baule, Guérande, Herbignac), le littoral sud (Le Pouliguen, Le Croisic, Batz-sur-mer), le littoral ouest (La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Pénestin, Assérac) le rétro littoral (Camoël, Férel, Saint Molf, Saint-Lyphard). Ces quatre secteurs confèrent au territoire des fonctionnements variés d'un territoire à la fois urbain, littoral, rural et très touristique.

Concernant le réseau routier, l'agglomération compte 25 km de routes nationales, 250 km de routes départementales, 242,55 km de réseaux cyclables et 250 km de liaison en bus.

B- Population et peuplement

■ Une dynamique démographique faible avec un profil âgé et seulement un quart des habitants ont moins de 30 ans

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	44 385	48 376	52 434	58 461	64 058	71 781	72 917	75 716
Densité moyenne (hab/km ²)	115,0	125,3	135,8	151,4	165,9	185,9	188,8	196,1

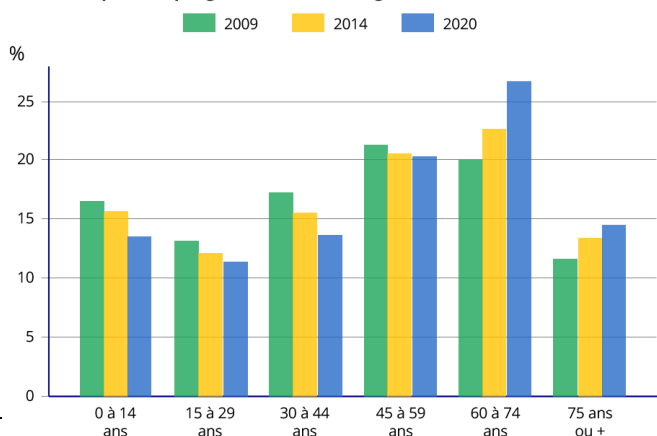
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

En 2020, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo comptait 75 716 habitants. La population du territoire est en augmentation (+ 18,19% par rapport à 1999, soit + 11 658 habitants en 20 ans), à l'image de la Loire-Atlantique (+27,37% sur la même période) mais de manière moins importante.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

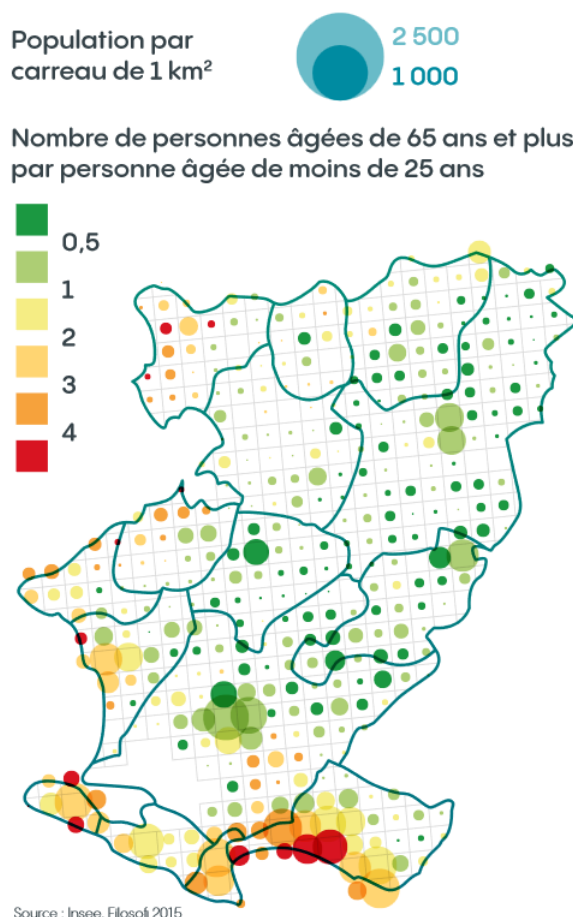


	2009	2014	2020
0 à 14 ans	16,5	15,7	13,5
15 à 29 ans	13,1	12,2	11,4
30 à 44 ans	17,3	15,5	13,7
45 à 59 ans	21,3	20,5	20,3
60 à 74 ans	20,1	22,7	26,7
75 ans ou +	11,6	13,4	14,5

¹ Précision : les données présentées dans la présente analyse socio-démographique sont issues principalement des données Insee, du projet de territoire 2030 et du programme local de l'habitat 2016-2021.

La population de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est majoritairement composée d'habitants de plus de 60 ans (41,2% de la population). Les moins de 30 ans représentent seulement un quart de la population (24,9%). La dynamique démographique révèle ainsi un phénomène de vieillissement de la population, plus prononcé qu'au niveau national. La population des 60 ans et plus a augmenté de 24% en France alors qu'elle a augmenté de 36% sur l'agglomération.

À l'échelle du territoire, cette tendance de vieillissement concerne plus particulièrement les communes littorales, où l'on compte seulement 1 jeune âgé de moins de 25 ans pour 4 seniors (cercle rouge ci-dessous) parmi la population.



■ Un bassin touristique majeur

Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est un bassin touristique majeur. 9 communes bénéficient du label « communes touristiques ». Le tourisme est varié allant du « tourisme de 4 saisons » comme sur La Baule (congrès et événementiels toute l'année avec des synergies touristiques avec l'arrière-pays) jusqu'au tourisme vert sur les communes autour des marais salants ou du Parc Naturel Régional de Brière.

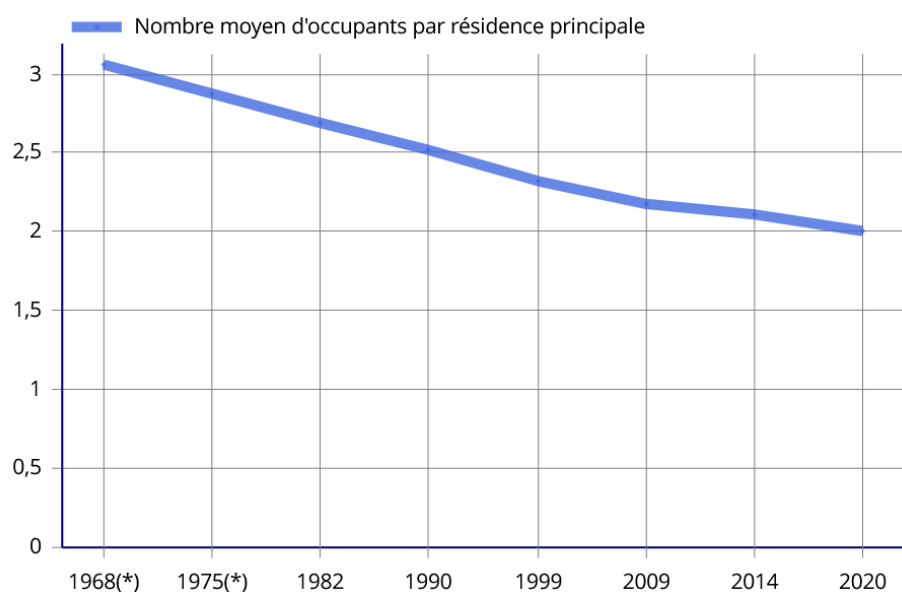
Les indicateurs de fréquentation touristiques sont élevés et représente 25% des visites de sites touristiques de Loire-Atlantique. En période estivale, la population du territoire est ainsi multipliée par 4,5, passant à 360 000.

■ Une composition des familles dont la taille diminue ces dix dernières années

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	32 326	100,0	33 739	100,0	36 840	100,0	70 289	71 312	74 209
Ménages d'une personne	10 527	32,6	11 769	34,9	13 737	37,3	10 527	11 769	13 737
Hommes seuls	3 804	11,8	4 469	13,2	5 055	13,7	3 804	4 469	5 055
Femmes seules	6 723	20,8	7 300	21,6	8 682	23,6	6 723	7 300	8 682
Autres ménages sans famille	614	1,9	517	1,5	385	1,0	1 366	1 189	824
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	21 185	65,5	21 454	63,6	22 718	61,7	58 396	58 354	59 648
Un couple sans enfant	10 887	33,7	11 577	34,3	13 094	35,5	22 005	23 398	26 465
Un couple avec enfant(s)	8 011	24,8	7 625	22,6	7 164	19,4	30 708	29 214	27 113
Une famille monoparentale	2 287	7,1	2 251	6,7	2 460	6,7	5 682	5 742	6 070

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,06	2,88	2,69	2,52	2,32	2,18	2,11	2,01

Depuis la fin des années 1960, comme partout en France, la taille des ménages a baissé sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. En 2020, la taille moyenne des ménages est de 2,01 personnes (2,32 en 2009).

Cette évolution est liée au phénomène de desserrement des ménages. Un phénomène statistique lié en partie au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de cohabitation tels que des séparations plus nombreuses ou une vie en couple plus tardive des jeunes.

■ Le nombre de familles monoparentales stagne ces dix dernières années

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	21 215	100,0	21 550	100,0	22 791	100,0
Couples avec enfant(s)	8 024	37,8	7 645	35,5	7 178	31,5
Familles monoparentales	2 300	10,8	2 292	10,6	2 487	10,9
Hommes seuls avec enfant(s)	392	1,8	448	2,1	583	2,6
Femmes seules avec enfant(s)	1 908	9,0	1 844	8,6	1 905	8,4
Couples sans enfant	10 891	51,3	11 613	53,9	13 126	57,6

Selon le recensement de 2020, l'agglomération compte 10,9% de familles monoparentales, c'est-à-dire de familles composées d'un seul adulte avec au moins un enfant mineur partiellement ou totalement à sa charge. Ce taux est de 13,6% en Loire-Atlantique.

Le poids des familles monoparentales dans la population de l'agglomération est resté très stable entre 2009 et 2020. Sur cette période on a compté 187 familles monoparentales supplémentaires. Notons que les familles monoparentales, pour une partie d'entre elles, sont nettement plus touchées par des difficultés sociales que les autres familles et nécessitent un renforcement des actions d'accompagnement des parents et de prévention en direction des jeunes.

C- Données économiques et sociales

■ Des revenus légèrement au-dessus de la moyenne départementale et régionale

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	40 341
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	83 629
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 330
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	56,2

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo concentre une part moyenne de foyers fiscaux imposables (56,2%) légèrement au-dessus de la Loire Atlantique (53,2%). Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal sur l'agglomération, de l'ordre de 24 330 euros, est légèrement au-dessus de la moyenne départementale (23 430 euros) et régionale (22 350 euros).

L'agglomération présente un taux de pauvreté en 2020 de 8,3% qui est en-dessous de la moyenne départementale (10%). Il est également inférieur à la moyenne régionale (10,5%) et au taux de la France métropolitaine (14,6 %). Le taux de pauvreté représente le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. En 2018, pour une personne seule, le seuil de pauvreté relative mensuel était de 1 063 euros (seuil à 60 %). Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, le seuil en 2018 était de 2 231 euros (seuil 60 %).

■ Des retraités qui dominent les catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	59 989	100,0	61 615	100,0	65 687	100,0
Agriculteurs exploitants	811	1,4	708	1,1	742	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 957	4,9	3 013	4,9	3 318	5,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 677	6,1	3 720	6,0	4 158	6,3
Professions intermédiaires	6 884	11,5	7 415	12,0	7 577	11,5
Employés	9 145	15,2	8 984	14,6	8 633	13,1
Ouvriers	6 792	11,3	6 615	10,7	6 200	9,4
Retraités	22 349	37,3	24 211	39,3	27 761	42,3
Autres personnes sans activité professionnelle	7 374	12,3	6 948	11,3	7 299	11,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

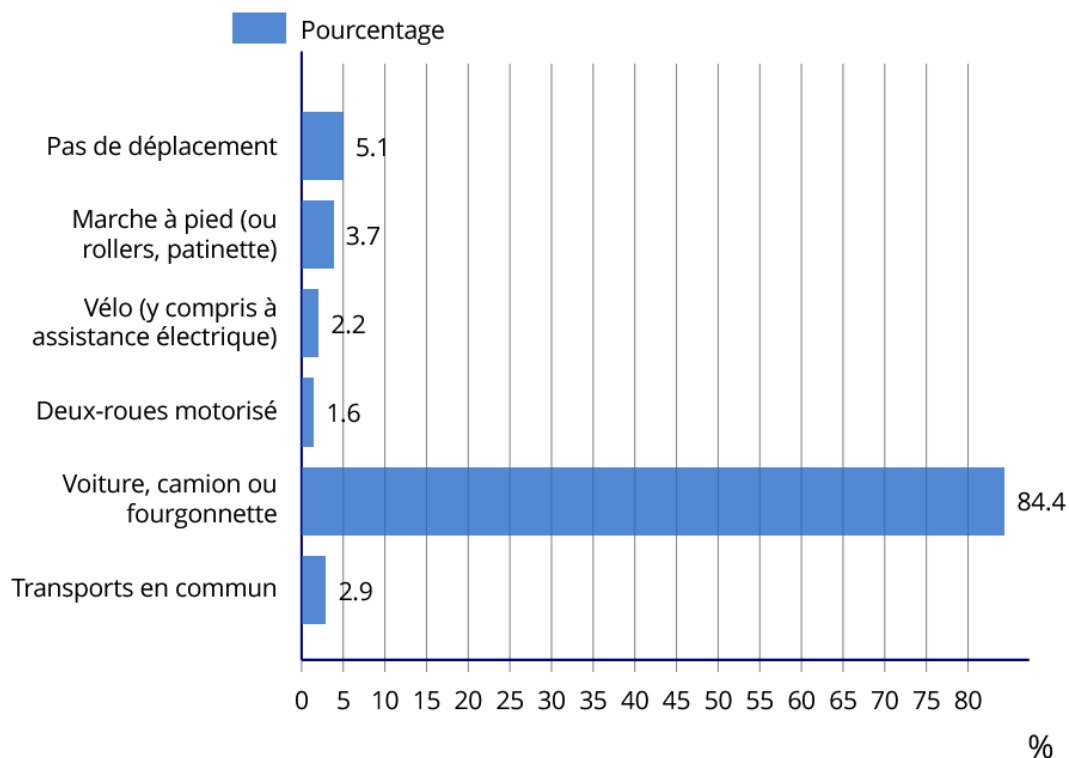
	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	2 904	3 671	3 258
Taux de chômage en %	9,7	12,3	10,8
Taux de chômage des 15 à 24 ans	20,5	25,3	21,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	8,3	10,7	9,3
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,2	11,5	11,2

Sur le territoire, le taux de chômage (nombre de chômeurs/population active) de 10,8% est identique à celui de Loire-Atlantique (10,4%) et celui de la région Pays-de-la-Loire (10,4%). Celui-ci apparaît en légère hausse entre 2009 et 2020 (passant de 9,7% à 10,8%) avec une augmentation similaire chez les 15-24 ans (de 20,5% à 21,2%).

■ Une localisation des emplois qui engendrent de nombreux déplacements domicile-travail effectués en voiture

À noter, que 67,6% des actifs habitants le territoire travaillent en dehors de leur commune de résidence et seulement 2,9% d'entre eux utilisent les transports en commun. En effet, ils sont 84,4% à utiliser un véhicule (voiture, camion ou fourgonnette). Un phénomène qui impacte les déplacements sur le territoire avec des migrations pendulaires importantes.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés

A- Délinquance constatée sur le territoire

Le territoire de l'agglomération est couvert au niveau des forces de l'ordre par une zone Police et une zone Gendarmerie.

La zone de Police nationale est rattachée au district de Saint-Nazaire. Le commissariat de La Baule dispose de 80 fonctionnaires, d'équipes spécialisées (brigade anticriminalité, groupe de sécurité de proximité) et de renforts l'été (CRS, gendarmes mobiles). Il est compétent sur 3 communes dont 2 font partie de l'agglomération : La Baule (environ 50 % de la délinquance de la circonscription de sécurité publique-CSP-), Le Pouliguen (environ 15 %) et Pornichet qui appartient à Saint-Nazaire Agglo (environ 35 % de la délinquance CSP). Des liens étroits sont établis avec les Polices municipales de La Baule et du Pouliguen.

En zone Police, la délinquance est maîtrisée et se caractérise par une délinquance de passage principalement sur les faits de cambriolages. Par ailleurs, il est relevé de nombreuses incivilités : stationnements gênants, circulation dangereuse des deux roues, des trottinettes ou des scooters des mers, en particulier l'été. Le secteur connaît également un déploiement croissant de caméras de vidéoprotection sur les villes de La Baule (215 caméras) et à terme au Pouliguen.

L'activité estivale impacte également l'activité des services de police (population multipliée par 10 l'été), en particulier sur les nuisances sonores, les bagarres en sortie d'établissement de nuit, la consommation d'alcool et les vols de type pickpockets. Les différents arrêtés municipaux réglementant vie nocturne et l'utilisation de la plage facilitent le travail des forces de l'ordre.

Globalement, le territoire est peu concerné par les atteintes à l'intégrité physique. Toutefois, les violences intrafamiliales mobilisent fortement les services de police afin d'assurer une prise en charge et un accompagnement des victimes. Par ailleurs, la Police nationale a déployé un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO), en particulier avec les établissements scolaires du territoire afin d'assurer une veille sur le climat scolaire.

De son côté, la zone Gendarmerie couvre 10 communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo avec la brigade de Guérande et ses 48 gendarmes (les effectifs doublent l'été) et 3 communes sont couvertes par la brigade de Muzillac (22 gendarmes) à savoir Pénestin, Camoël et Férel (une brigade qui couvre au total 16 communes du Morbihan).

Comme sur la zone police, chaque été, la délinquance s'accroît particulièrement dans les communes situées au bord de l'océan, notamment pour les vols en tous genres (vol d'affaires sur la plage, vol de montres de valeur, de voitures dépouillées et même volées), mais aussi dans le domaine agricole avec des vols de véhicules.

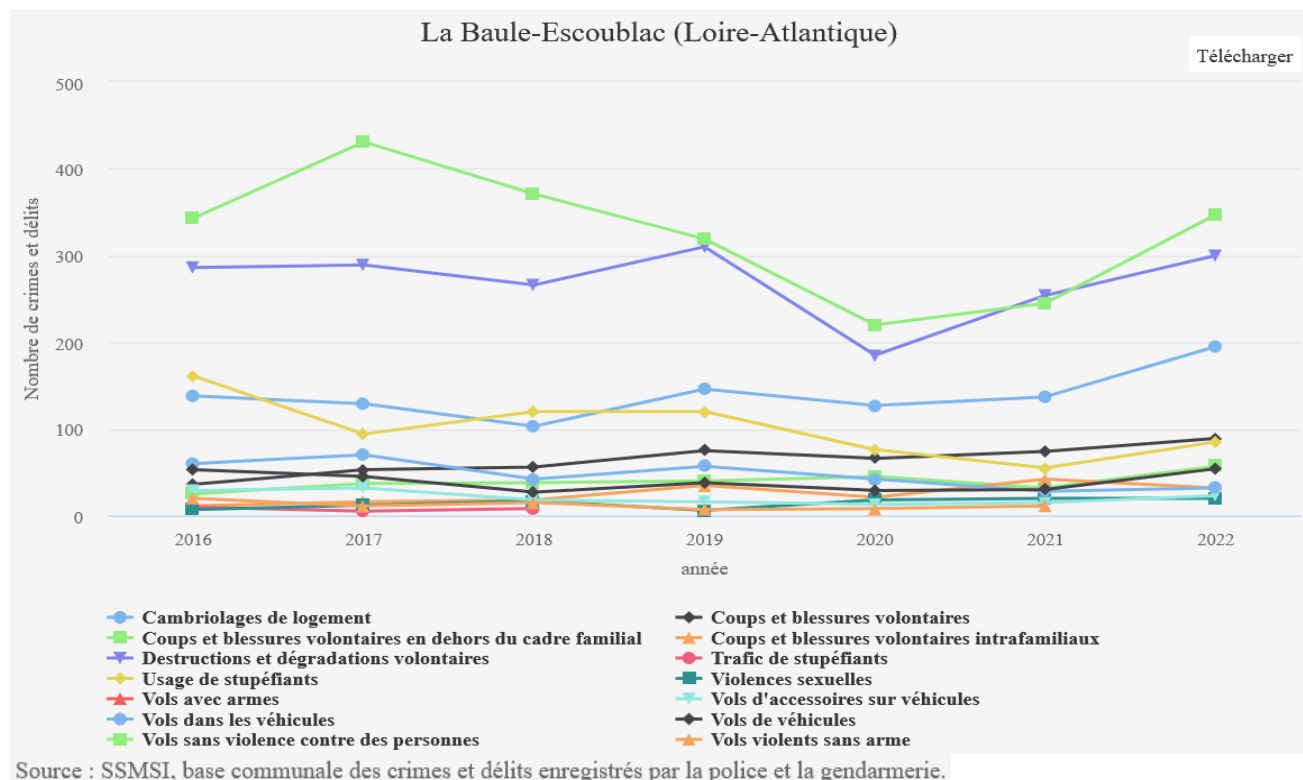
La Gendarmerie nationale constate également une très forte imprégnation de la consommation de stupéfiants et d'alcool dans les faits constatés, en particulier sur les violences intrafamiliales. Par ailleurs, il est constaté une augmentation de la consommation de produits stupéfiants en zone rurale.

Un partenariat fort existe avec les Polices municipales et la Police pluricommunale.

Notons que la diminution des effectifs de gendarmerie sur le territoire qui connaît une augmentation de faits de cambriolages est considérée comme très préoccupante.

1- Indicateurs de la Police nationale

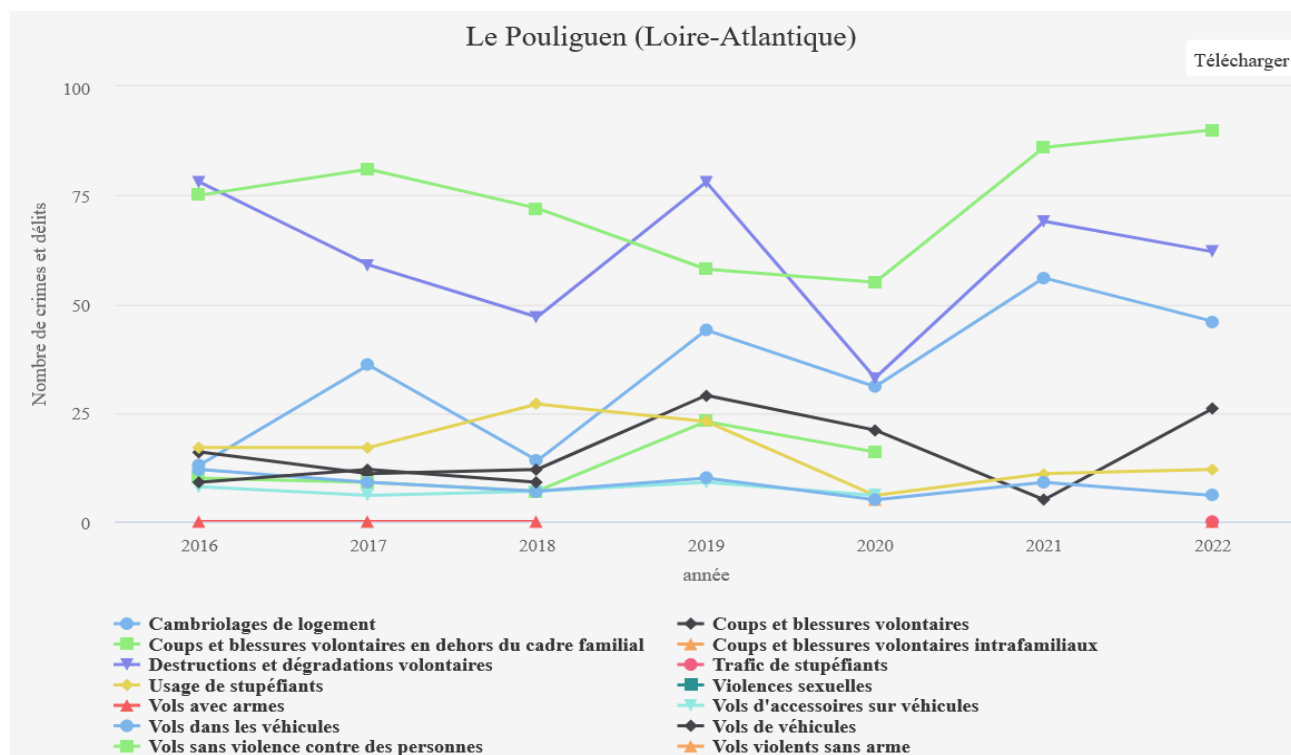
Principales infractions constatées sur La Baule avec l'impact de l'activité touristique



Entre 2021 et 2022 :

- ↗ Des cambriolages (137 à 195) et des vols sans violence contre des personnes (245 à 344).
- ↗ Des coups et blessures volontaires (74 à 89) et ↗ des vols de véhicules (30 à 52).
- ↘ Vols dans les véhicules en constante diminution (32), stabilité des violences sexuelles (20).

Principales infractions constatées au Pouliguen



Entre 2021 et 2022 :

↗ Des vols sans violences (55 à 85) mais le niveau demeure stable depuis 2021.

↘ Des cambriolages (56 à 46) [la ville retrouve le niveau de 2019].

↗ Des coups et blessures volontaires (5 à 24).

2- Indicateurs de la Gendarmerie nationale

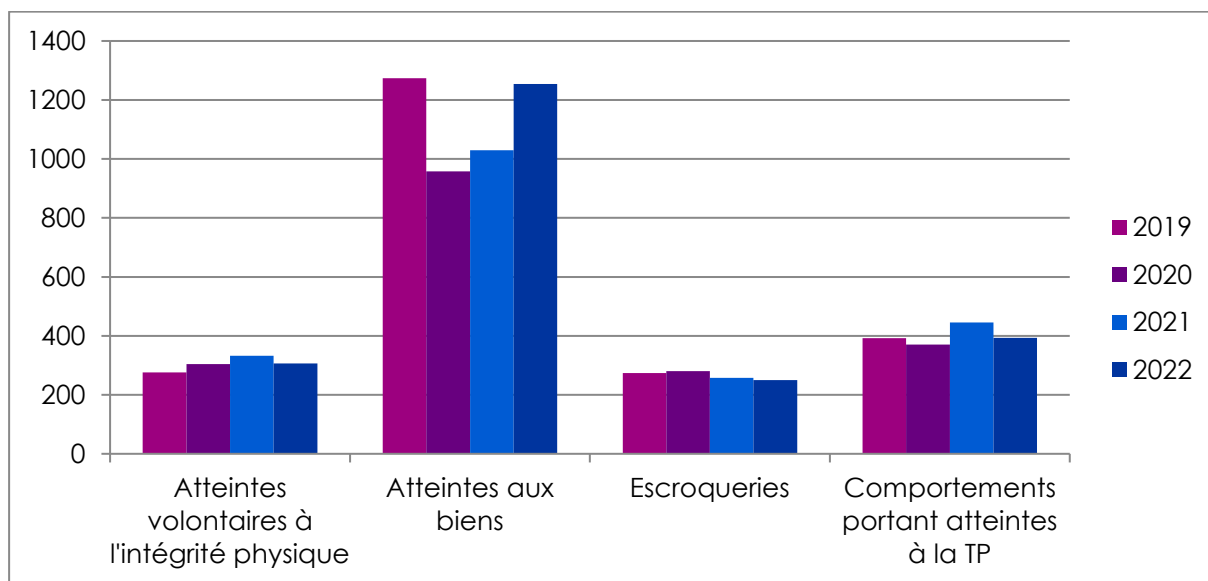
Les données de la Gendarmerie nationale à CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo entre 2019 et 2022²

Territoire concerné :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Croisic, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf

Cumul	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Atteintes aux biens	Escroqueries	Comportements portant atteinte à la tranquillité publique
2019	276	1 274	274	274
2020	304	958	280	280
2021	332	1029	258	258
2022	306	1254	250	250

◆ Représentation graphique des données de la Gendarmerie nationale sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo



Le niveau pré-covid de 2019 est rétabli en 2022 avec une augmentation des atteintes à l'intégrité physique (+10,86%) entre 2019 et 2022 mais une baisse de 7,8% entre 2021 et 2022.

² Statistiques officielles transmises par la division études de l'Etat-major de la D.S.P.A.P

♦ Atteintes à l'intégrité physique et aux biens entre 2021 et 2022

Désignation	2021	2022	Évol. 21/22
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	332	306	-7,8%
Violences physiques non crapuleuses	203	201	-1%
Violences physiques crapuleuses	14	11	-21,4%
Violences sexuelles	38	42	+10,5%
Menaces de violences	77	52	-32,5%

En 2022, la plupart des items sont en baisse, exceptés les violences sexuelles, en augmentation de 10,5% (38 à 42 faits entre 2021 et 2022). Cela peut s'expliquer notamment par le contexte de libération de la parole et de prise de conscience collective (affaire Weinstein et vague #MeToo) avec une plus grande révélation des faits et un abaissement du seuil de tolérance face à ce type de violences.

♦ Le détail des atteintes aux biens

Désignation	2021	2022	Évol. 21/22
Atteintes aux biens	1 029	1 254	+21,9%
Vols avec violences	14	11	-21,4%
Cambriolages (+124)	234	358	+53%
Dont cambriolages de résid. principales	107	177	+65,4%
Dont cambriolages de résid. secondaires	45	61	+35,6%
Dont cambriolages locaux acté pro ou asso	50	91	+82%
Vols liés véhic. moteurs et 2 roues (+88)	300	388	+29,3%
Destructions et dégradations	115	104	-9,6%

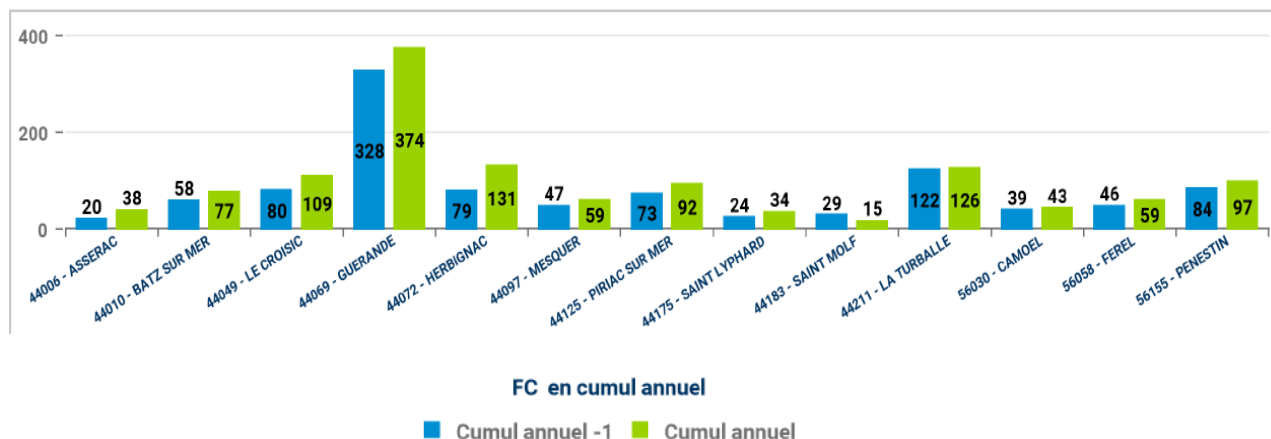
Désignation	2021	2022	Évol. 21/22
Escroqueries et abus de confiance	210	194	-7,6%
Falsifications et usages de cartes de crédits	25	25	0%

En 2022, il est constaté un très faible niveau de vols avec violences mais une très forte augmentation des cambriolages, en particulier des résidences principales (+65,4%) et des locaux d'activité professionnelle ou associatif (+82%).

♦ Détail par villes des atteintes aux biens

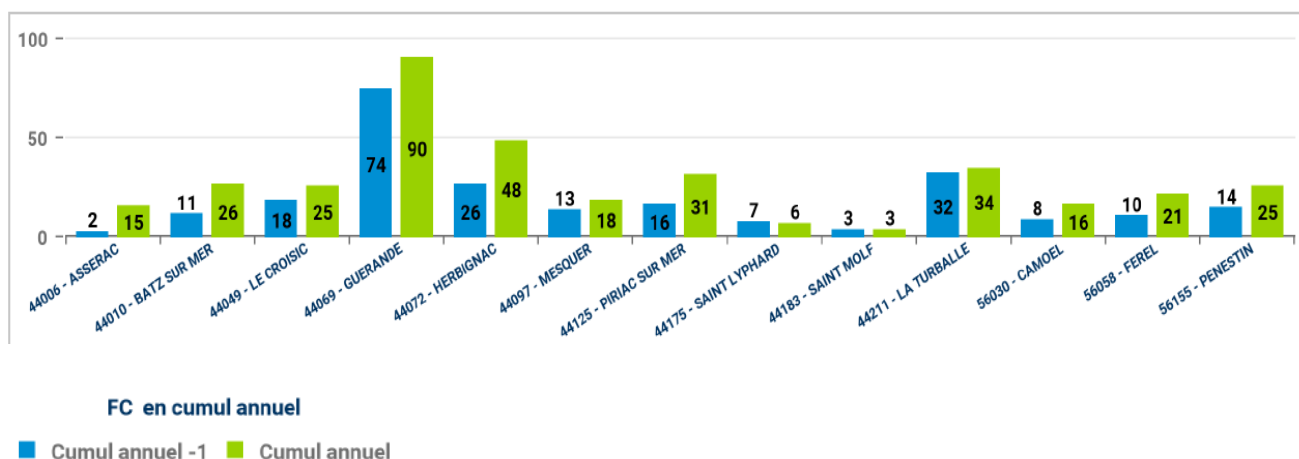
Atteintes aux biens				
	2021	2022	Variation	Evolution %
Total	1 029	1 254	+ 225	+21,9%
Assérac	20	38	+ 18	+90,0%
Batz-sur-Mer	58	77	+ 19	+32,8%
Le Croisic	80	109	+ 29	+36,3%
Guérande	328	374	+ 46	+14,0%
Herbignac	79	131	+ 52	+65,8%

Mesquer	47	59	+ 12	+25,5%
Piriac-sur-Mer	73	92	+ 19	+26,0%
Saint-Lyphard	24	34	+ 10	+41,7%
Saint-Molf	29	15	- 14	-48,3%
La Turballe	122	126	+ 4	+3,3%
Camoël	39	43	+ 4	+10,3%
Férel	46	59	+ 13	+28,3%
Pénestin	84	97	+ 13	+15,5%



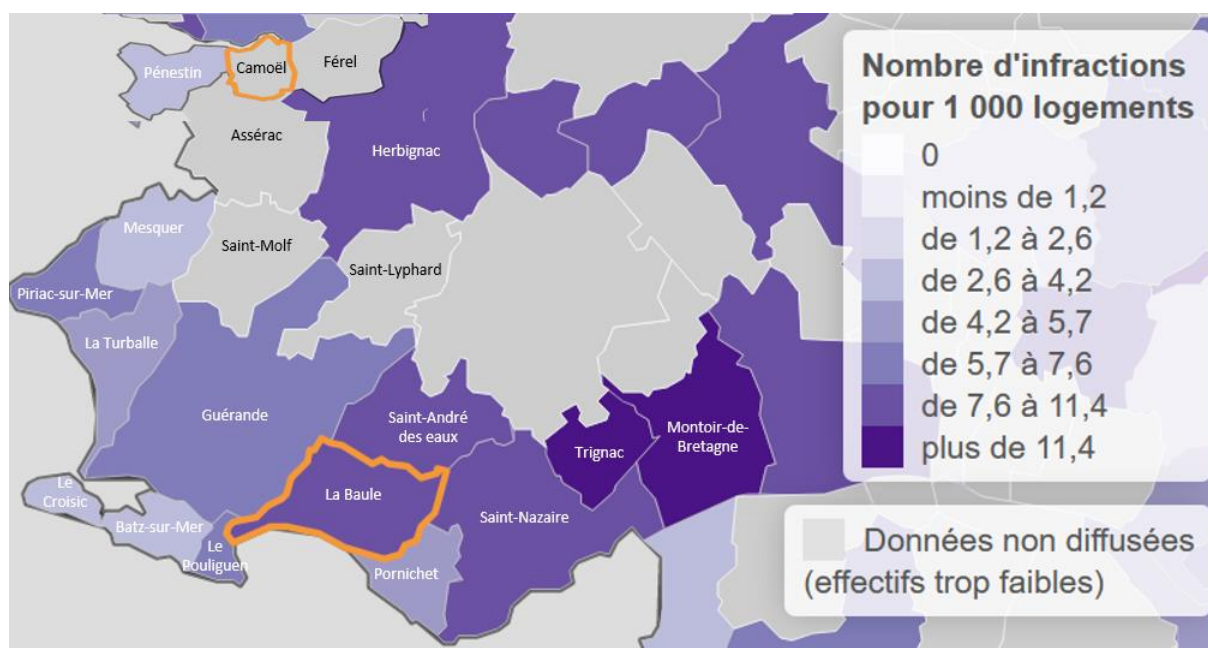
◆ Détail par villes sur les cambriolages

Cambriolages	2021	2022	Variation	Evolution %
Total	234	358	+ 124	+53%
Assérac	2	15	+ 13	+650,0%
Batz-sur-Mer	11	26	+ 15	+136,4%
Le Croisic	18	25	+ 7	+38,9%
Guérande	74	90	+ 16	+21,6%
Herbignac	26	48	+ 22	+84,6%
Mesquer	13	18	+ 5	+38,5%
Piriac-sur-Mer	16	31	+ 15	+93,8%
Saint-Lyphard	7	6	- 1	-14,3%
Saint-Molf	3	3	0	0 %
La Turballe	32	34	+ 2	+6,3%
Camoël	8	16	+ 8	+100,0%
Férel	10	21	+ 11	+110,0%
Pénestin	14	25	+ 11	+78,6%



L'ensemble des communes est impacté par les cambriolages. Seule Saint-Lyphard connaît une légère baisse et Saint-Molf une stagnation. Ce contexte s'inscrit dans le cadre de la présence de nombreuses résidences secondaires sur le territoire et de son attractivité touristique. Des dispositifs de vidéoprotection ou de sécurisation individuelle (alarme, télésurveillance) des résidences se développent sur ces communes. Ainsi, des actions régulières des forces de l'ordre et des polices municipales s'avèrent nécessaires : renforcement du dispositif « tranquillité vacances », développement de la « participation citoyenne » de la Gendarmerie nationale.

◆ Cambriolages de logements sur le territoire



Source : SSMSI, base communale des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

♦ Trafic de stupéfiants entre 2021 et 2022

Désignation	2021	2022	Évol. 21/22
Trafic de stupéfiants			
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	0	6	+100%
Usage et revente de stupéfiants	39	4	-89,67%
Usage de stupéfiants	59	109	+84,7%

L'activité des services de la Gendarmerie nationale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants est en nette augmentation en particulier sur le trafic et l'usage. Cela s'explique en particulier par le développement de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants (AFD). Une amende qui s'adresse aux usagers de stupéfiants, uniquement à destination des majeurs non-récidivistes et auteurs de la seule infraction d'usage de stupéfiants. Le montant de l'amende est de 200€ ou 450€ si elle est non-payée.

3- Indicateurs des Polices municipales et de la Police pluricommunale

Le territoire dispose de différentes Polices municipales, d'une Police pluricommunale et quelques communes sont équipées d'un dispositif de vidéoprotection.

Les Polices municipales

Plusieurs communes disposent d'une Police municipale avec des effectifs croissants : 13 agents sur La Baule, 6 à Guérande, 3 au Croisic, 3 au Pouliguen, 3 à Batz-sur-Mer, 2 sur Piriac-sur-Mer, 1 sur Saint-Lyphard, 1 sur Pénestin, 1 sur Herbignac et 1 sur Mesquer.

Chaque police municipale patrouille de façon motorisée, en pédestre ou en VTT, voire à cheval afin d'être en contact direct avec les habitants, les commerçants et les personnes vulnérables selon des horaires définis par les communes. Au quotidien, les agents misent sur une collaboration fructueuse et étroite avec la Police nationale ou la Gendarmerie nationale. Cela se traduit par des rencontres régulières, parfois des opérations mixtes et une participation aux Groupes de partenariats opérationnels (GPO), pilotés par la Police nationale. La coopération se traduit par l'existence d'une convention de coordination renouvelée tous les trois ans.

Il faut également souligner que peu d'agents de police municipale sont dotés d'armes létales. Tout récemment (en mai 2023), la Police municipale de La Baule a équipé ses agents. Sur les autres communes, les agents sont essentiellement dotés de pistolets à impulsion électrique (PIE), de bâtons télescopiques ou encore de caméras piétons.

Le PIE est utilisé par les polices municipales pour sécuriser leurs interventions, aussi bien en alternative à l'arme à feu que comme complément de l'armement des agents. Le fort développement de cet équipement s'explique par son caractère non léthal et son attrait en termes de dissuasion dans une diversité de situations où les agents se trouvent être de plus en plus régulièrement primo-intervenants (agressions à l'arme blanche, violences, rixes sur la voie publique).

Par ailleurs, certaines polices municipales du territoire disposent de renforts chaque été avec le recrutement d'assistants temporaires de Police municipale (ATPM) pour seconder temporairement les policiers municipaux durant l'été. Les horaires des agents sont également élargis, en particulier les soirs et les week-ends.

Le partenariat avec les principaux bailleurs sociaux, en particulier avec CISN Résidences locatives, Silène ou Habitat 44, grâce à la délivrance de réquisitions permanentes permet de réaliser des opérations et des contrôles dans les parties communes et les caves ou de traiter la question des voitures ventouses. Ce partenariat se traduit également par la mise à disposition de logements d'urgence sur les violences intrafamiliales dont les agents de la Police municipale sont susceptibles d'accueillir et d'orienter les victimes.

Face au phénomène des cambriolages, chaque police municipale est très active dans la surveillance des logements (déploiement de l'Opération Tranquillité Vacances).

Enfin, en matière de prévention, au-delà des actions de sécurisation aux abords des établissements scolaires, les polices municipales conduisent des actions au sein des établissements pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route, notamment lorsqu'ils sont piétons ou cyclistes. Lors de ces interventions, il est expliqué aux enfants, les risques qu'ils encourent, ainsi que l'ensemble des règles et des réflexes à acquérir pour assurer leur propre sécurité. À l'issue de ces interventions, les écoliers qui ont passé avec succès l'examen, reçoivent leur permis piéton ou cycliste. Ces actions de prévention se prolongent autour d'outils pédagogiques (piste vélo de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo) ou de journées de sécurité routière.

La police pluricommunale

La police pluricommunale est composée de 6 agents et a été créée en 2018 sur les communes de La Turballe en couvrant 3 autres communes : Assérac, Saint-Molf et Férel, sous la forme d'un détachement. La commune de Piriac s'est retirée en 2020 en conservant sa propre Police municipale. La commune de Camoël envisage d'entrer dans la pluricommunale en particulier pour le suivi de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement.

En période estivale, il est fait appel jusqu'à 10 assistants temporaires de Police municipale (ATPM) pour seconder temporairement les policiers municipaux puisque les communes sont classées en zone « touristique ». Ces emplois sont donc intimement liés aux flux saisonniers de population.

Les maires ont conservé l'intégralité de leurs pouvoirs de police. Les agents sont sous leur autorité lorsqu'ils sont sur leur territoire communal.

Les missions de la police pluricommunale sont nombreuses : troubles de voisinage, déclaration des chiens dangereux, infractions aux règles d'urbanisme (défaut de permis de construire, contrôle sur les chantiers en cours), lutte contre les cambriolages, application des arrêtés municipaux (circulation, stationnement, zones bleues, ...), sécurisation des entrées et sorties des écoles, contrôles de vitesse, sécurité des marchés et des manifestations culturelles ou sportives, exploitation de la vidéoprotection, contrôle sur les ports de plaisance et de pêche.

Pour rappel, les missions de la police municipale :

- La répression des infractions au stationnement.
- Les opérations de police nécessaires au bon déroulement des marchés (enlèvement par la fourrière des véhicules gênants, surveillance générale).
- Le respect de l'environnement (pollution, dépôts sauvages d'encombrants, affichage, nuisance sonores...).
- La répression des infractions aux arrêtés du maire dans le domaine de la tranquillité et de la salubrité publique, interventions notamment sur les tags.
- La participation aux services d'honneur mis en place à l'occasion des différentes cérémonies officielles.
- La mise en place de services de circulation et de surveillance à l'occasion des fêtes et manifestations importantes organisées dans la ville.
- La réponse à des réquisitions d'habitants de la ville.
- Les interventions sur demande de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale.
- Le renfort des forces de l'ordre en cas de besoin (mise en place de dispositif de circulation, établissement d'une zone de sécurité, protection des lieux et intervenants en cas d'accident de la circulation ou autres situations de police).
- Le service des objets trouvés.

Les communes s'appuient également sur des Agents de Surveillance de l'Espace Public (ASVP). Les ASVP ont compétence pour constater, par procès-verbal, toutes les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, et notamment les stationnements illicites sur les places handicapées. Au travers de l'article L. 1312-1 du code de la santé publique, les ASVP voient leurs compétences étendues à la constatation de certaines infractions en matière de santé publique et de propreté des espaces publics : jet de mégots ou de détrit, urine, crachats, déjections canines.

Ils sont par ailleurs habilités par le Code de de l'Environnement concernant les dépôts sauvages, l'affichage sauvage, ainsi que la publicité et les enseignes.

Par rotation tout au long de l'année, les ASVP mènent des missions de sécurisation des abords des écoles, à l'entrée et à la sortie des enfants. De plus, en collaboration avec les forces de l'ordre, ils participent à la surveillance et à la sécurisation de la voie publique, notamment lors des évènements festifs des villes.

Les dispositifs de vidéoprotection

Concernant les dispositifs de vidéoprotection, quelques communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo disposent d'un réseau implanté sur l'espace public. Ce sont 215 caméras sur La Baule avec un centre de supervision urbain (CSU), 21 sur Guérande, 10 au Croisic, 6 à Batz-sur-Mer et en projet sur d'autres communes.



B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs et des transporteurs

On compte environ 4150 logements sociaux (1er janvier 2022) sur le territoire, principalement localisés à Guérande, La Baule-Escoublac, Le Croisic Le Pouliguen, et la Turballe.

1- Bailleur CISN)

En 2020, Espace Domicile souhaite réaffirmer ses orientations stratégiques en changeant de nom et en devenant « CISN Résidences locatives ». Avec un patrimoine de 5 000 logements et présent sur 52 communes, le bailleur social CISN Résidences locatives est un acteur de référence du littoral. Le terme de « Résidences » permet de valoriser le parc locatif mais aussi d'illustrer la diversité de l'offre : habitations classiques, résidences seniors, résidences pour les jeunes actifs et les étudiants ou encore résidences dédiées aux personnes en situation de handicap.

Cette large palette de métiers lui donne sa capacité à accompagner ses clients tout au long de leur parcours résidentiel de la location en passant par l'accession à la propriété et la gestion de biens.

Sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, CISN dispose de 1 796 logements répartis ainsi : La Baule (540), Guérande (307), La Turballe (199), Le Pouliguen (194), Herbignac (154), Le Croisic (80), Saint-Lyphard (71), Piriac-sur-Mer (71), Mesquer (65), Bats-sur-Mer (56), Saint-Molf (50) et Assérac (9).

La gestion du patrimoine est assurée par le territoire Nord de CISN dont le siège est à Trignac. Ne disposant pas de gardiens, le contact avec les locataires est assuré par une ligne dédiée pour les interventions techniques. Par ailleurs, des contacts réguliers sont établis avec les villes, en particulier les CCAS et les polices municipales, notamment sur les troubles de voisinage ou pour les réquisitions permanentes permettant l'accès aux parties communes. Une vigilance existe concernant le trafic de stupéfiants, en particulier à Guérande, mais aucun point de deal n'est constaté. À noter que le patrimoine de CISN ne dispose pas de dispositif de vidéoprotection.

Il est souligné de façon générale un changement de mentalité de certains locataires qui sont de plus en plus agressifs et impatientes, en particulier depuis la période post-covid. Ce climat peut générer quelques tensions.

En termes de partenariat, CISN met notamment à disposition des logements dédiés aux femmes victimes de violences, en lien avec l'association solidarités femmes. Par ailleurs, un lien étroit est établi avec le dispositif SILAPSY, porté par Solidarités Estuaire. SILAPSY est un dispositif de 10 logements accompagnés pour les personnes en souffrance psychique.

Concernant les attentes sur le CISPD, CISN souhaite consolider les échanges d'informations avec les partenaires du territoire en particulier sur les situations liées aux addictions ou à l'isolement social afin d'agir en matière de prévention.

2- Silène

Avec un patrimoine immobilier de 10 228 logements sur 14 communes, Silène est l'un des principaux bailleurs sociaux du département de Loire-Atlantique et loge plus de 20 000 habitants. Environ 1 000 nouveaux ménages entrent chaque année dans le parc Silène. Historiquement installé sur Saint-Nazaire et sa presqu'île (89% de son patrimoine) et anciennement Saint-Nazaire Habitat, Silène a également 20% de son patrimoine sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Son implantation se situe principalement à Batz-sur-Mer (100 logements), Guérande (43 logements), Le Croisic (31 logements) et plus récemment à Piriac-sur-Mer (14 logements), Camoël (6 logements), Herbignac (20 logements et une maison des assistantes maternelles), La Turballe (5 logements) et Assérac (5 logements).

Silène n'observe pas de difficulté en termes de délinquance sur le territoire de l'agglomération. Les résidences vivent bien. Une équipe de trois personnes assurent le suivi des villes situées hors de Saint-Nazaire. Des liens étroits sont ainsi établis avec les élus, les CCAS et les personnels techniques des villes.

Le partenariat se traduit également par des permanences en mairie afin d'assurer le suivi des demandes des locataires. Une fois par an, Silène rencontre l'ensemble des maires des communes sur lesquelles il est implanté. Il s'agit ainsi d'échanger sur les problématiques éventuellement rencontrées avec des familles, les conflits de voisinage et sur le développement des partenariats, en particulier avec les CCAS.

Le patrimoine de Silène ne dispose pas de vidéoprotection. Toutefois, le partenariat est régulier avec les Polices municipales et les forces de l'ordre (Police nationale et Gendarmerie nationale). Comme les autres bailleurs, Silène fait appel, si nécessaire au dispositif SYLPASY. Enfin, dans son lien avec le CISPD, Silène souhaite consolider les partenariats locaux existants.

3- Habitat 44

Habitat 44 est l'Office Public de l'Habitat de la Loire-Atlantique. Il gère aujourd'hui 8 700 logements et est soutenu par le département à hauteur de 15 M€ sur la période 2022-2027, sur des enjeux liés à l'excellence énergétique, la revitalisation des centres-bourgs et les projets d'innovation sociale. Habitat 44, représente 10 % du parc social en Loire-Atlantique et se répartit dans 147 communes du département.

Avec un réseau de 5 agences locales implantées sur l'ensemble de la Loire-Atlantique, l'office développe une politique de proximité renforcée. Pour le territoire de l'agglomération, c'est l'agence Loire Littoral qui gère les 1735 logements (sur 32 communes) avec 12 collaborateurs au siège à Guérande.

Habitat 44 compte plus de 50 partenariats associatifs (ex : La Ligue contre le cancer, Astrée, les Eaux vives...). Ces partenariats permettent de mettre en œuvre des actions communes au profit du mieux-vivre ensemble et de la réduction des inégalités.

Engagé dans une relation continue d'échanges et de collaboration avec les élus municipaux et intercommunaux, Habitat 44 développe une démarche de partenariats avec les territoires qui vise à trouver des solutions concertées permettant d'avancer dans les champs de la cohésion sociale, par le logement et l'accompagnement.

4- Syndicat mixte des Transports Lila Presqu'île

Une communauté d'agglomération est titulaire, par la loi, de la compétence d'organisation des transports urbains à l'intérieur de son périmètre. Elle devient une "AOT", Autorité Organisatrice de Transports collectifs, dans son périmètre, à l'exclusion du rail, dont les AOT sont les régions.

Le réseau régulier Lila Presqu'île est composé de 15 lignes avec 9 lignes régulières (lignes : 1-2-4-5-6-7-8-9-13) ; 3 lignes locales (10-20-30) ; 2 lignes sur déclenchement (A1 et A2) et 1 ligne estivale (navette électrique de La Baule).

En matière de transports scolaires, ce sont 118 circuits scolaires avec 19 communes desservies et 560 points d'arrêts. À titre d'illustration, ce sont 192 incivilités qui ont été recensées pour l'année scolaire 2019 / 2020 ; 174 incivilités en 2020/2021 et 97 en 2021/2022 (non-respect des consignes, dégradations, oubli de carte, oubli de gilets, ...).

Concernant le climat dans les cars, il a été constaté quelques situations de harcèlements mais qui restent contenues. Des actions de prévention sont menées chaque année au sein des collèges et lycées du territoire, en partenariat avec la Préfecture dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. Ces actions touchent plusieurs centaines d'élèves chaque année. Des actions de sensibilisation au port de la ceinture et au comportement à tenir dans les véhicules de transport scolaire et aux abords sont également organisées. Des professeurs, du personnel des établissements et des élus communaux ont participé à ces actions.

Ces actions auprès des élèves se traduisent par la diffusion de vidéos de sensibilisation à la sécurité routières, suivies de l'expérience de basculement d'un car pour une mise en situation d'une évacuation. Jusqu'à présent les écoles élémentaires ne bénéficient pas de ces actions de prévention, il s'agit d'un axe de développement futur.

Enfin, des difficultés sont soulignées par les établissements scolaires sur la plate-forme de bus sur Kerbinou avec des temps d'attente de jeunes pouvant aller jusqu'à 30 minutes sans surveillance d'adultes et avec des potentiels trafics signalés.

C- Services de Justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes

1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Saint-Nazaire^{*3}

Situé dans la moitié ouest du département de Loire-Atlantique, le ressort du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire est très diversifié. La population permanente sur le ressort du tribunal judiciaire s'élève à 381 369 habitants (sur un total de 1 423 152 habitants pour la Loire-Atlantique – population en vigueur au 1^{er} janvier 2020). Il est à noter que cette population s'accroît considérablement les fins de semaine, ainsi que l'été en raison de la présence de nombreuses résidences secondaires et d'infrastructures touristiques de premier ordre (près d'un million de personnes en été).

Au total, le tribunal judiciaire de Saint-Nazaire compte 25 magistrats (18 au siège et 7 au parquet), et 61 personnels de greffe. Un effectif théorique si l'on prend en compte les postes vacants ou les personnes touchées par la maladie, l'effectif est en réalité de 55 personnels de greffe.

Au niveau du parquet le nombre de sept magistrats équivaut à 1,8 magistrat pour 100 000 habitants, alors que la moyenne européenne est de 12 selon la procureure de la République de Saint-Nazaire. L'arrivée d'un 8^{ème} parquetier est annoncée en 2023. Le tribunal de Saint-Nazaire a également obtenu l'arrivée de trois « juristes assistants ». Ils doivent aider à accélérer le traitement de certains dossiers : ceux liés à la petite délinquance et ceux liés aux affaires familiales, aux divorces, aux tutelles et aux litiges de la vie quotidienne.

Les données présentées ci-dessous sont issues du rapport d'activité 2020 et le contexte sanitaire doit être pris en compte concernant l'activité de la juridiction qui a été ralentie sur cette période.

Activité civile

Contentieux général	2018	2019	2020
Affaires nouvelles	443	441	361
Affaires terminées	451	485	335

Activité pénale

Procès-verbaux reçus au parquet	2018	2019	2020
Auteurs connus	12 230	12 604	12 104
Auteurs inconnus	10 381	11 626	10 775
Total	22 611	24 230	22 879

Juridiction des mineurs

Affaires nouvelles	2018	2019	2020
Pénal	259	181	157
Soit nbre de mineurs	367	221	197
Assistance éducative	337	335	276
Total	596	517	433

En matière pénale, l'activité du tribunal est marquée par une augmentation significative des procédures, en particulier sur les violences conjugales ou intrafamiliales qui peuvent être physiques, sexuelles ou psychologiques (une priorité nationale sur laquelle le parquet s'est déjà fortement mobilisé). En 2022, ce sont près de 200 conjoints violents qui ont été déférés devant le parquet. L'autre priorité reste la lutte contre le trafic de stupéfiants.

³ Ces données sont issues du rapport d'activité 2020 du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire.

Sur le volet des violences intrafamiliales, tous les services et acteurs sont mobilisés et les outils de protection sont mis en œuvre tels le contrôle judiciaire, le téléphone grave danger, le bracelet anti-rapprochement.

De façon générale, le parquet de Saint-Nazaire a porté son action pour un traitement rapide et simplifié des petites infractions du quotidien (notamment les atteintes aux biens), une réponse pénale systématique, une indemnisation rapide des victimes et la montée en puissance des délégués du procureur, notamment pour développer les alternatives aux poursuites. En 2002, ce sont 2 250 personnes qui ont été placées en garde à vue. Elles sont en augmentation par rapport à 1 663 en 2019 et 2025 en 2021. Notamment pour les conjoints violents : 450 en 2022 contre 209 en 2019 et 386 en 2021.

Selon la présidente du tribunal judiciaire, l'effet désocialisant de la crise a accéléré le nombre de prises en charge de majeurs et personnes fragiles. En dix ans, les majeurs sous protection (curatelle ou tutelle) ont augmenté de 29 %. Même constat du côté des personnes fragiles hospitalisées sans leur consentement : +26 % sur la décennie.

En termes de partenariats avec les villes, le tribunal judiciaire a engagé une démarche autour de conventions permettant la mise en place d'un correspondant justice-ville avec les agglomérations. En 2023, une convention a été signée avec la CARENE. Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui avait déjà été mis en place en 2021, au sein de Pornic agglomération Pays de Retz.

Ce dispositif vient fluidifier les échanges entre le parquet et les maires des communes dépendantes du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire. Lesquels bénéficient désormais d'une adresse électronique dédiée. Cette convention devrait leur permettre de faire remonter les faits dont ils peuvent être témoins dans leurs communes respectives. À l'inverse, le parquet s'engage à les tenir informés de l'évolution des affaires en cours.

La convention permet aux maires de désigner un correspondant de justice. Casquette globalement déléguée à l' élu en charge de la tranquillité publique ou directement à l'officier de Police municipale, pour les petites communes des agglomérations. Élus et correspondants bénéficient également d'une formation annuelle, visant à mieux connaître la justice et ses diverses procédures.

2- SPIP 44

Sur la juridiction de Saint-Nazaire comme pour chaque juridiction, les magistrats sont amenés à confier des mesures à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour les mineurs ou au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour les majeurs. Ils ont pour rôle de prévenir la récidive, favoriser la réinsertion et donner du sens à la peine.

Leurs missions sont définies par le code de procédure pénale. Il s'agit donc d'accompagner les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) dans leurs démarches d'insertion, de contrôler le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire, ainsi qu'œuvrer à la compréhension de leur peine et participer à la prévention de la récidive.

Ces services assurent également les missions suivantes :

- La mise en œuvre des travaux d'intérêt général ;
- Le suivi des placements sous surveillance électronique ;
- Les suivis socio judiciaires pour les lourdes peines (ex : les injonctions thérapeutiques) ;
- Les obligations de soins ou autres obligations particulières de la mesure.

Par ailleurs, il existe parallèlement des prises en charge collectives développées par le SPIP pour enrichir et compléter les modalités des suivis individuels :

- Programmes de prévention de la récidive ;
- Stage de sensibilisation aux règles de sécurité routière ;
- Stage de citoyenneté ;
- Stage de responsabilisation de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple.

Le SPIP s'appuie sur la spécificité et le savoir-faire des acteurs locaux pour :

- L'accès aux soins ;
- L'accès aux droits sociaux ;
- L'accès au logement ;
- L'accès à l'emploi et à la formation ;
- L'accès au sport et à la culture.

La nature des suivis porte sur des sursis probatoires ou du suivi de personnes soumises à des obligations (interdiction de séjour, suivi socio-judiciaire, travaux d'intérêt général -TIG-) et notamment des suivis sur des faits relatifs aux violences intrafamiliales.

Auparavant dénommé "sursis avec mise à l'épreuve", le sursis probatoire est une peine qui suspend une peine d'emprisonnement ferme, sous la stricte condition que le condamné respecte scrupuleusement les obligations mises à sa charge par le juge pendant le délai de probation. Le sursis probatoire poursuit plusieurs objectifs : la prévention de la récidive, l'alternative à la détention, la personnalisation de la peine.

3- PJJ 44

Le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) de Loire-Atlantique et du Morbihan, assurent de nombreuses fonctions :

- Permanence éducative auprès du tribunal pour enfants (PEAT) ;
- L'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ;
- La mise en œuvre des mesures d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ;
- La préparation des peines et des aménagements de peines ainsi que leur exécution ;
- Les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ;
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle ;
- La coordination des interventions des professionnels de la PJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance.

Sur le territoire, le STEMO est constitué de trois unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) qui exercent les missions dévolues à ces services et compte notamment une psychologue et une assistante sociale. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo dépend de l'UEMO de Saint-Nazaire.

Dans le cadre du nouveau Code de justice pénale des mineurs, l'activité du service a connu un rythme de travail, un audientement et des procédures qui se sont accélérés. Les problématiques des jeunes suivis portent essentiellement sur des vols ou des faits liés aux stupéfiants. Toutefois, peu de jeunes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo sont suivis par la PJJ.

Comme le SPIP, la PJJ organise des stages collectifs : stages sur la prévention routière, la citoyenneté, la lutte contre violences sexuelles et sexistes. La PJJ peut également s'appuyer sur le centre éducatif renforcé (CER) de l'association nazairienne Sillage qui permet à des jeunes délinquants d'embarquer à bord de deux voiliers. Un dispositif de la justice qui existe depuis 22 ans.

Concernant les partenariats, chaque année l'UEMO de Saint-Nazaire organise en septembre un « café partenaires » réunissant l'Éducation nationale, les acteurs socio-éducatifs ou sanitaires. Comme pour le SPIP, le développement des postes d'accueil de TIG est envisagé.

Enfin, en matière de santé, la PJJ travaille étroitement avec le conseil départemental de Loire-Atlantique autour du dispositif « Santé protégé, jeunes 44 ». Ce dispositif accompagne les enfants et les adolescents qui sont concernés par une mesure de protection de l'enfance, pour mieux s'occuper de leur santé. Un bilan de santé et de prévention est obligatoire à l'entrée dans la mesure de protection puis une fois par an.

4- Associations d'accès au droit et d'aide aux victimes

a- France Victimes 44

L'association France Victimes 44 a été créée en 1988. En 1993, l'association se lance dans la médiation pénale puis dans les fonctions d'administrateur ad hoc en 2003.

L'association compte 6 salariés (juristes, psychologues et personnels administratifs). La direction est assurée par une coordinatrice. Le siège social de l'association est basé à Saint-Nazaire dans des locaux mis à disposition par le Conseil Régional. L'association est en difficulté avec un déficit financier important et un manque de personnel face à la hausse des besoins.

France Victimes 44 dépend de la Cour d'appel de Rennes et dispose d'un bureau d'aide aux victimes au tribunal judiciaire de Saint Nazaire. En 2021, l'association accueillait 1300 victimes et 1400 en 2022. Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est le deuxième territoire en nombre de victimes reçues. Les victimes sont issues principalement de Saint-Nazaire puis des villes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : 70 victimes issues de Guérande, 50 de La Baule.

L'association est référente pour la mise en place des bracelets anti-rapprochement (BAR), 2 qui ont été attribués et 5 en attente d'attribution.

Ils sont aussi référents pour le déploiement des téléphones grave danger (TGD) avec 25 téléphones qui sont tous systématiquement attribués. Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche « raccourci » préprogrammée spécifique, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, un service de téléassistance, accessible 7j/7 et 24h/24. Cette plateforme téléphonique est chargée de recevoir les appels et d'évaluer la situation : après la levée de doute, le téléassiste, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre.

L'association relève que les violences subies par les victimes découlent souvent d'une personne sous emprise d'état alcoolique. La santé mentale est également une problématique forte. L'accès aux soins est difficile, les structures dédiées (centres médico-psychologiques -CMP) sont souvent débordées.

Le recrutement pérenne de personnel est difficile comme pour de nombreux métiers qui touchent le champ sanitaire et social et socio-éducatif. En effet, le bassin nantais attire plus facilement les personnes qualifiées.

Concernant la médiation pénale, il est constaté un retard important dans les dossiers en cours puisqu'environ 100 dossiers restent en suspens. Un agent a été dédié pour combler ce retard.

Par ailleurs, l'association intervient dans les stages de citoyenneté organisés par le SPIP et l'association Jok'cœur (création et d'animation de jeux) à raison de 4 fois par an.

Elle intervient également dans les stages de responsabilisation avec l'association ADAES 44 (Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique), partenaire de la justice, qui assure un accompagnement social et éducatif des justiciables. Il cherche à rendre la justice intelligible, à retisser du lien social. Des partenariats existent enfin avec la Maison de protection des familles, Solidarité Femmes Atlantique, Solidarité Estuaire et le CIDFF 44.

b- Association Solidarité Estuaire

L'association est le fruit de la fusion de deux associations, elle dispose actuellement de deux antennes sur Saint-Nazaire et sur Nantes – il y a environ 90 salariés.

Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, l'association exerce principalement deux actions :

- Des permanences d'accueil et d'écoute pour les violences intrafamiliales : il s'agit de permanences d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales et notamment pour les accompagner dans leurs droits sociaux. Les permanences se déroulent depuis 2019 sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo au sein d'un SAS mobile les jeudis et vendredis matin de 10h à 12h à raison d'une fois par mois sur les communes de Guérande, La Baule, Herbignac et Batz-sur-Mer et le Croisic. Sur l'année 2022, ce sont 40 permanences qui ont été réalisées : 8 permanences à Guérande, 11 à Herbignac, 6 au Croisic, 10 à La Baule et 5 à Batz-sur-Mer.
- La prise en charge des mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) sur les logements temporaires des communes pour les personnes dans le besoin : il s'agit de la mise à disposition de logements communaux pour les personnes en situation précaire en sortie d'un dispositif d'urgence. La personne est accompagnée pendant 16 mois grâce à un financement départemental

En plus de ces actions, l'association dispose d'un protocole de mise à l'abri des femmes victimes de violences sur Guérande par une sous-location de l'association auprès des bailleurs sociaux.

L'association réalise systématiquement une évaluation de la personne demandeuse en amont avant d'obtenir l'aval de la commune pour l'hébergement temporaire. Les partenaires sont les suivants : les assistances sociales de secteur, les CCAS, France Victimes, Solidarité Femmes, Caf, bailleurs sociaux et le CISPD.

Enfin, l'association souligne un problème récurrent d'addiction et de santé mentale concernant les publics accompagnés. Dans ce domaine, l'association impose comme préalable à l'entrée dans les dispositifs de se soigner et d'être accompagné dans les addictions.

c- Association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique

Solidarité femmes Loire-Atlantique est une association qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales ou familiales et leur entourage (enfants, proches...) afin de leur permettre de sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité.

L'association mise sur les capacités des femmes à s'entraider :

- Pour une prise de conscience individuelle et collective de leur vécu,
- Pour une recherche de solutions concrètes.

L'équipe accueille, écoute, oriente et soutient les femmes et/ou leur entourage et organise, si besoin, l'hébergement et la mise à l'abri en urgence. L'association mène également des actions militantes visant à :

- Faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société,
- Faire avancer les droits des femmes,
- Dénoncer les discriminations dont sont victimes les femmes.

Par ailleurs, Solidarité femmes propose des actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique des violences conjugales ou familiales à destination des professionnels, des étudiants, des élus et des bénévoles associatifs.

L'association participe également à des actions partenariales notamment avec la mission de référent violences avec « l'Action Départementale Prévention Violences » et la participation aux observatoires départementaux et régionaux des violences faites aux femmes.

d- CIDFF 44 (Centre Information sur Droits des Femmes et Familles)

Le CIDFF de Nantes, créé en 1978, fait partie du réseau des 111 associations locales en France. Ce réseau de proximité est animé par le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), fondé en 1972, à l'initiative de l'Etat, avec pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les CIDFF accueillent, informent et accompagnent tous les publics et particulièrement les femmes qui souhaitent connaître et utiliser leurs droits dans tous les domaines : droit, emploi, formation, famille....

Le réseau des CIDFF se fonde sur un ensemble de valeurs élaborées en une charte, dont les principales sont :

- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie,
- La défense d'une société démocratique et égalitaire,
- La lutte contre toute forme de discriminations.

Les CIDFF mettent en œuvre une approche spécifique de l'accompagnement des personnes. La démarche d'accompagnement, globale, individualisée et transversale, permet grâce à des équipes pluridisciplinaires de prendre en compte tous les aspects des situations de chaque personne sur la longue durée.

Sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, des permanences sont assurées aux lieux suivants :

- Au CCAS de Guérande, le 1^{er} mardi du mois 14h - 17h.
- A la mairie d'Herbignac, le 1^{er} mardi du mois 9h- 12h.
- Au Centre médico-social (CMS) de La Baule, le 3^{ème} jeudi 9h- 12h.

Ces permanences sont assurées par une juriste qui répond confidentiellement et gratuitement aux questions. Elle peut également orienter vers une psychologue du service. Les domaines d'intervention portent sur le droit de la famille (vie en couple, rupture, autorité parentale, pension alimentaire, régimes matrimoniaux, succession...), le droit pénal (violences conjugales, intrafamiliales, au travail...), le droit du travail (rupture de contrats, harcèlement au travail...). Dans un premier temps, la juriste écoute puis questionne et examine les documents utiles à la compréhension de la situation afin de bien identifier la ou les demandes. Les difficultés étant souvent mêlées, il est nécessaire de sérier les problèmes et parfois de les hiérarchiser. Le but est toujours d'apporter les réponses les plus adaptées, compréhensibles et globales possibles.

Le CIDFF fait partie de l'ensemble des dispositifs de soutien déployé sur le territoire, notamment avec la préfecture, les services de justice, les espaces départementaux des solidarités (EDS), le milieu hospitalier et sanitaire. Le CIDFF peut également être amené à intervenir en milieu scolaire à la demande des chefs d'établissement en particulier les relations filles-garçons, l'égalité femmes-hommes mais aussi dans la formation et la sensibilisation des professionnels sur l'accueil des victimes et la prise en charge.

D- Éducation nationale et acteurs de la jeunesse

1- Inspection de l'Éducation nationale

La direction académique de Loire-Atlantique est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique.

La direction académique met ainsi en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du recteur et du ministre chargé de l'éducation, ses responsabilités s'exercent dans les domaines administratifs (direction de l'ensemble des services d'éducation du département) et pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements).

Elles couvrent cinq domaines essentiels :

- La carte scolaire : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- La gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- La gestion des élèves : affectation dans les collèges et les lycées, gestion des bourses et des fonds sociaux ;
- L'organisation des examens du premier cycle et du second cycle court ;
- La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs.

Pour la mise en œuvre de la stratégie académique, la direction s'appuie en particulier sur des conseillers techniques. Ils sont notamment chargés de coordonner les actions spécifiques sur le climat scolaire, en particulier sur le harcèlement scolaire comme le programme « pHARe ».

Ce programme à destination des écoles et collèges, est livré clef en main, à travers une plateforme numérique, et combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit. Le programme « pHARe » concerne toutes les écoles et les collèges depuis la rentrée 2021.

Par ailleurs, la direction académique diffuse la méthode PIKAS⁴ qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Au niveau des écoles élémentaires, des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) assurent le pilotage global de la circonscription scolaire. Ils sont les premiers interlocuteurs des personnels enseignants, des directeurs d'école et des usagers.

Sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, les IEN constatent un climat scolaire globalement positif. Toutefois, une inquiétude est soulevée concernant des profils d'élèves, de plus en plus nombreux, qui ont des troubles du comportement. Ces élèves « perturbateurs » peuvent adopter des comportements très violents. Le phénomène est croissant sur le territoire et à terme, chaque école pourrait bientôt avoir un élève très violent. C'est pourquoi, un travail important est mené avec les directeurs d'écoles et leurs équipes sur le climat scolaire, les compétences psychosociales ou l'empathie. Des initiatives de médiation par les pairs sont par ailleurs initiées dans certaines écoles afin d'agir sur la gestion des conflits dans une culture partagée de la médiation.

Des actions sont également conduites en direction des parents, en lien notamment avec l'école des parents afin d'aider certains parents qui rencontrent des difficultés à poser un cadre éducatif.

Enfin, l'inspection académique souligne les liens étroits qui existent entre les mairies, le périscolaire et les écoles, en cohérence et dans une approche de coéducation.

⁴ Le site dédié à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : <http://acver.fr/jdv>



Plaquette du programme pHARE
Site internet du ministère de l'Éducation nationale



Intervention d'un officier de Police
Site internet du ministère de l'Intérieur

2- Collèges et lycées : principaux constats sur le climat scolaire et les partenariats existants

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo compte 8 collèges et 5 lycées. Le climat scolaire est très positif. Toutefois, quelques tensions entre élèves naissent sur les réseaux sociaux et parfois dès le plus jeune âge (pratiques régulières dès le primaire). Sur ce thème, l'ensemble des établissements s'accordent à dire que c'est un fléau et qu'il faut renforcer les actions de prévention, y compris en direction des parents. Cette problématique sous-tend les faits de cyberharcèlement qui peuvent amener à des situations de trouble et de détresse mentale pour des élèves.

Ainsi, concernant le bien-être des élèves, il est constaté une augmentation sensible de la détresse psychologique chez certains, en particulier depuis la période post-covid avec le développement, dans certains cas, de phobies scolaires.

Les acteurs éducatifs souhaitent à ce sujet un renforcement des prises en charge. Ils peuvent notamment s'appuyer sur les personnels en interne, à savoir les PsyEN (Psychologues de l'Éducation nationale). Ils ont pour missions d'accompagner les élèves dans leur scolarité, ils sont à la fois psychologues et conseillers d'orientation. Les infirmières participent également à la détection, à la prise en charge et à l'orientation, en particulier en direction de la Maison des Adolescents (MDA) auprès de laquelle de nombreuses orientations sont réalisées.

Cependant, concernant les urgences psychiatriques, il est souligné par les chefs d'établissements scolaires des difficultés dans la prise en charge, faute de lits disponibles. Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) et les orthophonistes sont par ailleurs saturés sur le territoire, des délais d'attente pouvant atteindre un an.

En matière de prévention, les établissements scolaires soulignent les liens solides existants avec l'association Jeunesse et Avenir qui a pour objet d'aider, d'accompagner, de soigner, d'améliorer l'insertion sociale et l'autonomie de personnes présentant un handicap. Son action se caractérise par la création, la gestion d'établissements ou de services, la promotion d'actions destinées aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

Les objectifs de l'intervention sont de :

- Sécuriser les parcours et éviter les ruptures,
- Contribuer au repérage et à la compréhension des troubles exprimés,
- Favoriser le décroisement institutionnel et la promotion d'une culture partenariale commune,
- Faciliter la mise en réseau des dispositifs existants.

Des actions sont également menées en direction des parents, en particulier autour de cafés de parents ou d'une mallette des parents afin d'engager des échanges autour de l'exercice de l'autorité parentale. À titre d'exemple, une conférence sur la responsabilité numérique des parents a été organisée dans des collèges avec le soutien de l'association « Générations numériques ».

Par ailleurs, les principaux de collèges soulignent l'étroite collaboration avec CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo sur les relations entreprises et les stages permettant d'offrir des solutions diversifiées aux élèves.

Concernant plus spécifiquement les lycéens, les chefs d'établissements alertent sur les troubles anxieux de plus en plus nombreux. Les établissements s'appuient sur les structures de proximité, en particulier à Guérande avec la structure jeunesse « Spot 15/25 » et la mission locale. L'objectif commun étant de lutter contre le décrochage scolaire, les addictions et de favoriser le bien-être et la confiance en soi.

Les établissements peuvent également compter sur le dispositif de Service d'assistance pédagogique à domicile, à l'hôpital et à l'école (SAPADHE) en passerelle pour un retour dans l'établissement d'origine (PREO). Il s'agit d'un dispositif d'intervention sur le refus scolaire anxieux. Il s'adresse à tout élève du CM1 à la 3ème, scolarisé en Loire-Atlantique, qui se trouve dans la situation d'un retrait scolaire anxieux malgré leur fort désir et volonté d'y accéder et d'y poursuivre leurs apprentissages. Ce dispositif est piloté avec l'association des Pupilles de l'enseignement public (PEP Atlantique-Anjou).

Le SAPADHE PREO propose à l'élève et ses parents un accompagnement transversal et individualisé en garantissant la confidentialité des informations. Le passage au PREO doit permettre à l'élève de rétablir des liens sociaux extérieurs, de retrouver confiance en lui et en ses capacités, et de trouver un équilibre psychique dans sa situation personnelle pour s'engager dans un retour progressif dans son établissement scolaire. Le SAPADHE PREO est mobile, essayant à chaque session de répondre, dans la mesure du possible, aux situations enregistrées au SAPADHE.

Comme pour les collèges, les lycées sont également confrontés à la problématique des réseaux sociaux et des tensions qui peuvent exister avec leur usage (cyberharcèlement, propagation de rumeurs, etc.). Des actions de sensibilisation sont régulièrement organisées au sein des établissements. Une attention particulière est également portée à l'addiction aux écrans.

De nombreux acteurs sont également mobilisés sur le cyberharcèlement en lien avec le déploiement du dispositif national PhARE. Le lycée Olivier Guichard à Guérande a notamment participé à un projet européen intitulé FABAS - Fight against bullying at school (lutte contre le harcèlement scolaire). Ce programme regroupe 11 partenaires issus de 5 pays : France, Espagne, Italie, Lituanie, et Belgique.

Autour d'une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, de psychologues, de psychomotriciens, de psychiatres, le projet poursuit différents objectifs :

- Diagnostiquer les élèves en difficultés ou présentant des troubles,
- Conseiller les parents mais également collaborer avec les équipes éducatives des écoles afin de leur proposer des projets de prévention (handicap, harcèlement, troubles des apprentissages, les émotions, le bon usage d'internet...),
- Aider à créer du lien entre l'école et la famille, former les équipes enseignantes.

Enfin, les chefs d'établissements ont exprimé le souhait de travailler collectivement sur la plate-forme de bus du Kerbiniou pour renforcer la surveillance sur le site.

3- Regards croisés d'acteurs de la jeunesse du territoire

Les acteurs de la jeunesse du territoire sont des maillons essentiels en matière de prévention, en particulier autour des nombreuses actions conduites par les structures de proximité (Spot'Ados 10-17 ans, Espaces jeunes) ou les associations (EPAP 56, EPAP 56, UFCV, PEP Atlantique Anjou) et leurs équipes d'animateurs. Ces actions ont lieu soit dans leurs lieux d'accueil dédiés ou bien au sein des établissements scolaires, en particulier durant la pause méridienne.

Les villes déploient également de nombreuses actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté : passeport du civisme, conseils municipaux des enfants, conseils municipaux des jeunes adultes, etc.

Des initiatives de rapprochement et le souhait d'une meilleure coordination entre les acteurs jeunesse du territoire ont été initiées dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG) qui seront nécessairement articulées avec le CISPD et son axe stratégique sur la jeunesse. Les acteurs jeunesse s'appuient également beaucoup sur le sport comme un levier d'intégration sociale structurant le temps libre des jeunes et créant des liens de confiance entre les jeunes et les adultes ou entre les jeunes eux-mêmes, en particulier sur les complexes sportifs ou les skate-parks.

Par ailleurs, un travail particulier est mené sur la sensibilisation des incivilités notamment l'été et sur la plage concernant l'alcoolisation excessive et ses conséquences (violences, rave party sauvages, tensions, voire des dégradations).

De façon générale, de nombreuses actions sont menées par les acteurs de la jeunesse avec le soutien des partenaires du territoire : travail sur la prévention numérique et les réseaux sociaux (notamment avec le dispositif des promeneurs du net), projets santé, sécurité routière, soirées-débats avec les parents, etc.

Une attention particulière est portée aux jeunes des communes reculées avec un travail sur la mobilité, notamment dans le cadre de la démarche de la CTG.

E- Indicateurs des partenaires locaux

1- Association École des Parents et des éducateurs 44

L'école des parents fait partie d'une fédération nationale qui se trouve à Paris. Il y a environ 70 délégations sur la France qui interviennent au niveau départemental. Cette association existe depuis 35 ans et a pour mission première le soutien à la parentalité.

Sur l'antenne de Saint-Nazaire, il y a 12 équivalents temps plein pour 20 salariés. Les financements sont le département, les agglomérations, les villes et la Caf.

Leurs missions se décomposent en plusieurs actions :

- Le point écoute parent animé par des psychologues cliniciens. Il s'agit de faire de la prévention et de la guidance parentale.
- L'interservices parents (ISP) : ce sont des permanences téléphoniques qui permettent un premier niveau de conseil. Elles sont anonymes. Le psychologue qui répond est principalement dans une démarche d'écoute. Cette action est financée par l'agence régionale de santé (ARS).
- Le café des parents. Un concept labélisé par la fédération de l'école des parents. À l'origine,

sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, il s'agissait de la seule action proposée par l'école des parents. Ces cafés sont co-animés par un psychologue de l'association et un partenaire extérieur qui apporte une spécificité par rapport à une thématique précise (nutrition, santé, droit, bien être...).

- Le groupe de parole : ce sont des groupes qui vont se former sur des sessions régulières sur lesquelles le participant s'engage à venir. Ces groupes, tout comme le café des parents, sont co-animés.
- Les conférences et prestations de service. Cela s'adresse à des collectivités, des entreprises ou des particuliers. Il s'agit de proposer des prestations payantes sur le soutien à la parentalité.
- L'action "aller-vers". Cette action s'inscrit uniquement sur Saint-Nazaire pour le moment notamment dans les quartiers prioritaires de politique de la ville (QPV). L'idée est de s'approcher du concept d'éducateur de rue mais sur un volet psychologue. Les psychologues vont à la rencontre des habitants, par exemple en sortie d'école et les abordent pour entamer une discussion sur des sujets de parentalité. Il y a de très bons retours sur cette action avec une participation et un engouement de la part des habitants.
- Point d'écoute jeunes 12-25 ans. Ce sont des permanences gratuites et anonymes toujours réalisées par un psychologue. Le principal financeur est la Caf.

Les partenaires principaux de l'association sont le CIDFF, la Caf, les EDS, les CCAS et la MDA pour le soin. Depuis peu, l'association travaille en partenariat avec le juge aux affaires familiales (JAF). En effet, dans les ordonnances rendues par le JAF concernant les gardes d'enfants notamment, l'association est citée afin que les parents puissent se rapprocher d'eux pour obtenir de l'aide et du soutien dans leur parentalité.

Par ailleurs, l'ambition de l'association est de parvenir à se diversifier en travaillant avec de nouveaux partenaires pour étendre leur champ d'intervention. Ainsi, l'association projette d'avoir un partenariat avec les juges pour enfants pour être une ressource et un appui en matière de parentalité.

L'école des parents souhaite s'appuyer sur le CISPD pour être référencé comme acteur de la parentalité. Elle dispose de moyens humains suffisants pour s'étendre et proposer des permanences, ateliers et autres, sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

2- Mission locale de la Presqu'île Guérandaise

La Mission locale de la Presqu'île Guérandaise compte 15 salariés :

- 6 conseils d'insertion professionnelle,
- 2 animatrices,
- 1 directrice,
- 1 personnel d'accueil,
- 1 personnel administratif,
- 1 psychologue à temps partiel.

En plus des missions propres à la Mission locale, notamment de gestion des dispositifs nationaux, la Mission locale de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo aspire à être un lieu ressource pour le jeune et d'amener vers l'emploi au travers d'autres vecteurs tels que le sport, la culture, la santé ou le logement. Ainsi, le jeune ne viendrait pas à la Mission locale uniquement dans le but de chercher un emploi mais pour y chercher également du lien social. C'est aussi à l'inverse, une manière de toucher plus de jeunes pour les amener à entrer dans des dispositifs nationaux de retour à la formation ou à la mise en emploi.

Dans cette dynamique, il existe un atelier par jour ouvert aux jeunes (pas forcément inscrits) sur des sujets divers et variés. Le projet est en cours d'instaurer un deuxième atelier hebdomadaire.

Une autre possibilité pour la Mission locale est de déclencher des aides financières d'urgence grâce à la gestion du fond d'aide aux jeunes. Il est noté une augmentation en 2023 de l'utilisation de ce dispositif qui révèle une installation dans la précarité de certains jeunes.

La Mission locale suit 1 000 jeunes par an dont environ 400 pour lesquels il s'agit d'un premier accueil. En 2022, 126 jeunes étaient inscrits les contrats engagements jeunes (CEJ) ce qui représente une augmentation de fréquentation d'environ 20 % pour les mineurs. Cette augmentation s'explique principalement par une communication renforcée sur les missions de la Mission locale et un développement des missions sur le territoire.

La Mission locale dispose de locaux principaux à Guérande et organise une permanence par mois sur Camoël, Herbignac, La Baule, Le Croisic, La Turballe, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Lyphard afin de garder une proximité avec les jeunes et palier aux problématiques de mobilité.

Depuis janvier 2023, dans une démarche d'accompagnement à la mobilité – sujet qui est perçu comme un frein à l'emploi et une problématique sur le territoire – il est possible de louer un scooter à la Mission locale ou d'emprunter gratuitement pour la journée un vélo électrique.

En octobre 2023, la Mission Locale a mis en place un bus « Le connecteur ». Il s'agit d'un ancien bus scolaire transformé par la Mission locale en bus informatique connecté. L'objectif est d'inciter les jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire à pousser les portes de cette structure mobile, équipée des mêmes services qu'au siège et destinée à sillonner le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Par ailleurs, des sessions pour passer le permis AM sont organisées. La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm³) et des voiturettes (quadricycles légers). Ces initiatives encore naissantes ont vocation à être développées dans les mois à venir. Les actions de mobilité engagées par la mission locale sont importantes pour permettre aux jeunes d'accéder à un emploi sur le territoire.

Selon la Mission locale, le territoire est peu touché par le décrochage scolaire c'est-à-dire par des fins de scolarité sans diplôme. Les problématiques majeures vont porter principalement sur les addictions, la santé mentale mais aussi l'hygiène de manière générale. D'ailleurs, la Mission locale met à disposition des "kit hygiène" dans l'idée de ne pas être une structure réduite à l'emploi et d'aider ainsi plus largement le jeune dans son insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale souhaite développer ses offres de service pour une meilleure visibilité et accessibilité.

→ **Focus sur le contrat d'engagement jeune (CEJ)**

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis mars 2022. Le CEJ est destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et s'inscrit dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution » initié en juillet 2020. Ce contrat a pour objectif une entrée plus rapide dans l'emploi grâce à un accompagnement personnalisé et soutenu. Il concernera au moins 400 000 jeunes en 2022 sur l'ensemble de la France.

Ce CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans sans emploi, qui ne sont pas en formation, qui ne font pas d'études supérieures, qui sont confrontés à une difficulté d'accès à l'emploi durable et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi.

Parmi les engagements du jeune bénéficiaire figurent l'assiduité au programme défini et la participation active à l'ensemble des actions prévues. Il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil, pour aider ces jeunes à définir

leur projet professionnel et à trouver un emploi. La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois au regard des besoins du jeune.

Lorsque le jeune signe son contrat, il bénéficie :

- d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi durable ;
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités (formation qualifiante / pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, appui à des phases de recherche d'emploi, préparation à l'apprentissage, etc.) ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge, des ressources, du statut fiscal (autonome ou rattaché fiscalement à un foyer aux revenus modestes) et à condition que le jeune respecte ses engagements.

3- Maison des adolescents de Loire-Atlantique

La Maison des Ados (MDA) de Loire-Atlantique est un Groupement d'Intérêt Public, présidé par le département de Loire-Atlantique, qui depuis 15 ans :

- répond aux besoins des adolescents (11-21 ans) et de leur entourage par un accueil gratuit, anonyme et confidentiel ;
- anime le réseau des professionnels (clinique, réflexions, cas complexes, etc.) ;
- sensibilise au bien être des jeunes, fait la promotion de la santé et le bien être des jeunes.

Ces trois missions ont vocation à se développer sur l'ensemble du territoire de Loire-Atlantique en lien avec les EPCI. Concernant le contexte national et local, une enquête de l'IPSOS de novembre 2022 sur la santé mentale des adolescents a relevé les données suivantes :

- 1 adolescent français sur 2 souffre de symptômes d'anxiété ou dépressifs.
- 1 adolescent sur 3 en suspicion d'état d'anxiété généralisé (1/4 en 2021).
- 17 % des adolescents se déclarent envahis par des idées suicidaires (10% en 2021).

Les études et l'expérience de la MDA montrent que ces données sont valables pour toutes les typologies de territoires, en zone rurale autant qu'en zone péri urbaine ou urbaine. La MDA est implantée territorialement sous forme d'antennes dont la plus proche de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est située à Saint-Nazaire (antenne ouest ouverte en 2010). Par ailleurs, des permanences d'accueil existent sur les territoires de Pontchâteau et de Pornic.

En 2022, l'antenne ouest de la MDA située à Saint-Nazaire a accueilli 500 jeunes et a réalisé 1 634 entretiens dont un peu plus de 150 jeunes issus des communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Synthèse de l'évolution de l'activité CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : « Jeunes habitants l'EPCI »

Année	2019	2020	2021	mi-2022	Estimation 2022
File active	56	31	52	28	56
Nouvelles situations	45	26	37	20	40
Nbre total entretiens	135	125	157	71	142
Entretiens parentaux	2	3	6	5	10
Entretiens familiaux	4	5	5	2	4
Individuels	129	117	146	64	128

Communes	File active en 2021	Nombre total d'entretiens en 2021
----------	---------------------	-----------------------------------

Assérac	1	3
Batz-sur-Mer	0	0
Guérande	13	41
Herbignac	10	24
La Baule	9	31
La Turballe	1	3
Le Croisic	3	8
Le Pouliguen	2	13
Mesquer	6	16
Piriac-sur-Mer	1	1
Saint-Lyphard	4	10
Saint-Molf	2	7
Total CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo	52	157

En l'absence d'une permanence sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo certains adolescents se rendent aux permanences de Saint-Nazaire ou de Pontchâteau. Actuellement La MDA ne touche pas les jeunes qui ne sont pas mobiles ou qui souhaitent venir sans leurs parents. L'implantation d'une permanence sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pourrait permettre un nouveau service public de proximité afin de repérer et d'accompagner le mal être adolescents le plus tôt possible.

Les soucis les plus évoqués lors des rencontres relèvent toujours des 5 mêmes catégories, leur ordre peut varier d'une année sur l'autre ; ils sont similaires sur les 4 antennes :

- Relations familiales – (62% en 2021, 58% en 2020, 56% en 2019).
- Stress/déprime – (47%, 44%, 40%).
- Scolarité – (40%, 31%, 33%).
- Relations amicales – (21%, 17%, 18%).
- Estime de soi – (19%, 17%, 18%).

Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, la MDA développe de nombreux partenariats :

- « Ateliers de prévention » dans les collèges et lycées en co-animation avec les infirmières,
- Travail sur les compétences psychosociales avec l'association Phare et Balise,
- Soutien aux professionnels de l'adolescence avec le maintien du groupe ressource (espace de réflexions pluri professionnel et pluri institutionnel sur des situations complexes) pour les professionnels (15 membres à ce jour sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo) et se réunissant 5 fois par an.

F- Soutien des préfectures et actions des délégués départementaux aux droits des femmes et à l'égalité

Les préfectures de Loire-Atlantique et du Morbihan soutiennent activement les collectivités territoriales dans le déploiement des actions conduites en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a une délinquance maîtrisée avec peu d'atteintes aux personnes mais un nombre élevé de cambriolages et un fort impact de l'activité touristique (pickpockets, incivilités, alcoolisation excessive, insécurité routière, etc.).

Le soutien apporté par les préfectures se traduit par un appui au réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires à l'échelon du département et de l'agglomération, mais

également par la participation à l'ensemble des instances de gouvernance du CISPd de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (plénier, groupes de travail, etc.).

Par ailleurs, les préfetures assurent une coordination à partir des quatre objectifs énoncés par la stratégie nationale :

- 1- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans ;
- 2- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables ;
- 3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique ;
- 4- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs.

Le soutien apporté par les préfetures se traduit également au niveau financier par le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), en particulier sur l'équipement en vidéoprotection mais aussi les fonds de la Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) qui élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives.

L'action conduite sur les droits des femmes et l'égalité

En Loire-Atlantique et dans le Morbihan, le réseau des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes est composé d'une direction régionale, la DRDFE, et de délégations départementales, les DDDFE. Placée sous l'autorité du préfet de région, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de chaque région est un service déconcentré du Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Rattachée au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la préfeture de région, elle met en œuvre la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations dans un cadre interministériel et partenarial.

La DRDFE anime et coordonne le réseau déconcentré des déléguées départementales. Elle travaille avec l'ensemble des services de l'État en région et l'ensemble des partenaires institutionnels économiques et associatifs pour développer une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité animent la politique gouvernementale en faveur des droits des femmes et de l'égalité et mettent en œuvre les actions programmées au niveau départemental. Elles sont placées au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou des préfetures de département.

Leurs missions se structurent autour de 2 axes stratégiques :

1. Assurer l'égalité dans la vie économique, professionnelle, politique et sociale :
 - par la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles,
 - par l'insertion professionnelle et la mixité des métiers,
 - par la promotion de la création d'entreprise par les femmes,
 - par la promotion de l'égalité professionnelle dans les branches et les entreprises
 - par la visibilité des femmes dans la société et leur accès à des postes à responsabilité.
2. Promouvoir les droits et lutter contre les violences sexistes :
 - en assurant une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes,
 - en développant la sensibilisation et la formation des professionnels au repérage des situations de violences et à la prise en charge des violences,
 - en améliorant l'information des femmes sur leurs droits, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences notamment conjugales,
 - en renforçant la prévention des comportements sexistes et en assurant la promotion de la contraception.

Par ailleurs, le gouvernement s'est fortement mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes, désignée grande cause du précédent quinquennat. Cette mobilisation a été réaffirmée par le lancement du « Grenelle des violences conjugales » en septembre 2019.

L'un des enjeux est de poursuivre cet engagement par une déclinaison opérationnelle sur l'ensemble des territoires via un partenariat formalisé au sein notamment des CLSPD et CISPd et de promouvoir la formalisation de « contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles » de manière à concrétiser un axe spécifique d'actions sur ce champ.

La préfecture de Loire-Atlantique, sous l'impulsion du préfet et de la déléguée départementale à la lutte contre les violences et la promotion de l'égalité, a engagé les déclinaisons territoriales du protocole départemental, par la signature de contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles. 5 ont d'ores et déjà été signés :

- Saint-Nazaire : 26/11/2019.
- Communauté d'agglo Pornic agglo Pays de Retz : 16/01/2020.
- Couëron : 28/01/2020.
- Sainte-Luce-sur-Loire : 13/02/2020.
- Communauté de communes Sud Retz Atlantique : 17/11/2022.

G- Synthèse des ateliers collectifs

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de sécurité, une journée de travail a été organisée le 11 avril 2023 autour de six ateliers participatifs. De nombreux partenaires y ont participé.

Après avoir échangé sur les points clés du diagnostic, les participants ont travaillé sous forme d'ateliers thématiques, dont voici les principaux éléments (cette synthèse retrace les principaux sujets abordés sans un caractère exhaustif).

Thématique n°1 : Sécurité, dissuasion et prévention situationnelle

◆ Atelier 1 : Nuisances sonores, activités festives (notamment estivales) et troubles de voisinage, quelles coopérations renforcées et quelles régulations des usages pour lutter contre ces incivilités ?

Les partenaires ont échangé sur la nature des nuisances et leur saisonnalité. Les difficultés principales portent sur les nuisances sonores l'été et sont souvent liées à des états d'ébriété, en particulier de groupes de jeunes sur les espaces communs et notamment les plages.

Des troubles de voisinage existent également sur le territoire et sont de nature à occasionner des nuisances sonores, mais également des tensions entre habitants réguliers ou de passage.

Par ailleurs, les participants ont longuement échangé sur les incivilités liées à la circulation routière. Des tensions entre usagers sur le partage de la route (voitures, vélos, trottinettes) ont été avancées. Au-delà des actions de sensibilisation, chacun a convenu de la nécessité de travailler auprès des publics pour rappeler les bons usages en particulier durant la période estivale caractérisée par une très forte affluence. Les polices municipales ont des horaires élargis l'été afin de tenir compte de l'augmentation de la population sur cette période.

D'autres exemples ont été présentés, en particulier autour des convocations de rappel à l'ordre solennel des jeunes et des familles qui ont été identifiés sur des nuisances. La ville du Pouliguen s'est par exemple engagée dans cette démarche.

◆ Atelier 2 : Réseaux sociaux : quelles actions de prévention à renforcer auprès des jeunes et quel rôle pour les parents ?

Les réseaux sociaux sont souvent la source de tensions ou de conflits. Ils agissent comme des rites de passage à l'entrée au collège pour entrer dans un groupe. Ainsi, il apparaît nécessaire pour les participants de sensibiliser les jeunes et de former les parents à ces outils pour mieux contrôler et réguler les usages. Certains jeunes sont dans des formes d'addiction, avec des risques psychosociaux, des problèmes de sommeil et d'apprentissage. À ce titre, une sensibilisation dès le plus jeune âge (en élémentaire) est suggérée par les participants. Comme le monde scolaire, entre autres, exige l'utilisation du numérique, et que ces dernières peuvent développer des compétences ou constituer des aspects positifs (en particulier sur des groupes WhatsApp de parents pour désamorcer les conflits), il s'agit de travailler sur le bon usage des réseaux.

Quelques actions existantes ont été présentées :

- Promeneurs du net, habilités par la Caf, avec l'objectif d'assurer une veille numérique par des adultes référents,
- Actions de sensibilisation sous la forme d'Escape Game,
- Actions sur les émotions dans le premier degré,
- Appui sur les associations de parents d'élèves.

Thématique n°2 : Éducation-citoyenneté, parentalité et prévention de la délinquance

◆ Atelier 3 : Comment agir collectivement en soutien à la parentalité, en particulier auprès des parents qui en ont le plus besoin ?

Les participants ont exposé les principales mesures d'accompagnement et de soutien existants en matière de parentalité conduites par l'Éducation nationale, les acteurs sociaux, la PJJ, les CCAS, etc.

Le travail de chacun porte notamment sur la nécessité d'identifier les parents qui en ont le plus besoin. Il est constaté un désengagement de certains parents auprès de leurs enfants parfois dès le plus jeune âge. Cela se traduit par des difficultés à poser un cadre et à fixer des limites. Les échanges ont fait apparaître la nécessité de valoriser et rassurer les parents dans leur rôle.

Chacun s'est interrogé sur la façon de faire adhérer les parents aux actions et de parvenir à faire passer les messages en matière de parentalité. L'organisation d'ateliers participatifs ont été évoqué. La parentalité est un axe de travail projeté dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG).

Des partenaires ont également présenté une approche tournée autour d'un « parcours parentalité » afin d'accompagner les parents tout au long de l'évolution des enfants. La mobilisation des partenaires idoines : 0-3 ans (relais de la PMI et de la maternelle), 3-6 ans (accompagnement vers l'autonomie, suivi médical), 6-11 ans (relai de l'école élémentaire, des structures sociales) et 11-18 ans (relai du collège et du lycée, de la maison des adolescents).

◆ Atelier 4 : Quelles actions à renforcer en matière de prévention des addictions ?

Le constat a été partagé entre les participants sur la nécessité de renforcer les actions de prévention des addictions sur le territoire. Ces situations d'addictions sont souvent liées à l'isolement des personnes, à des situations de rupture sociales ou familiales, voire en lien avec d'autres pathologies, en particulier psychiatriques.

La prise en charge de ces personnes souffrant d'addictions est difficile car les personnes concernées ne reconnaissent pas toujours avoir besoin d'aide et les partenaires sur le territoire sont peu nombreux. L'acteur associatif Oppelia est le principal intervenant dans ce domaine. Il assure notamment des permanences sur des lieux d'accueil du public (exemple au Spot 15-25 ans à Guérande, accueil dans les CCAS notamment pour les sans domiciles fixes).

Un autre acteur important dans la prise en charge est Solidarité Estuaire. L'association réalise beaucoup d'accompagnement vers le soin, la prise en charge en logements temporaires, voire vers des maisons-relais ou des accueils de jour.

Enfin, chacun convient de la nécessité de mener des actions de prévention sur les addictions, en particulier chez les jeunes. Ces addictions peuvent porter à la fois sur des produits mais également sous la forme d'addictions aux écrans ou aux jeux vidéo. Ces situations provoquant notamment du décrochage scolaire.

Thématique n°3 : Accès au droit, aide aux victimes et lutte contre les violences faites aux femmes

◆ Atelier 5 : Les violences faites aux femmes et intra-familiales, sensibiliser, repérer, orienter, accompagner : quelles pistes d'amélioration ?

Chaque partenaire a constaté que la parole se libère de plus en plus et que les acteurs du territoire sont très sensibilisés à ce sujet. De nombreux outils de communication ont été développés, mais il est nécessaire de former régulièrement les acteurs en contact avec les publics pour mieux orienter les victimes.

Le premier accueil est essentiel au sein des structures sociales et des services publics du territoire. À ce titre, Solidarité Estuaire propose notamment un temps d'accueil, d'écoute et d'orientation autour de permanences anonymes et sans rendez-vous. Il s'agit du SAS Mobile. Il permet de recevoir le public tous les jeudis et vendredis matin de 10h à 12h à raison d'une fois par mois sur les communes de Guérande, La Baule, Herbignac, Batz-sur-Mer et Le Croisic.

Par ailleurs, le CIDFF 44 organise également des groupes de paroles et France Victimes assure le suivi des victimes avec notamment le bracelet anti-rapprochement (BAR) et le téléphone grave danger (TGD).

La question du relogement des victimes a été évoqué entre les participants. Des mesures d'accompagnement social sont développées dans ce sens sur le territoire autour de logements temporaires sur les communes avec un protocole de mise à l'abri.

◆ Atelier 6 : Quelles actions à développer dans le champ de la santé mentale ?

Sur le champ de la santé mentale, il est apparu en premier lieu la nécessité d'identifier des partenaires selon des situations très variées : situations d'urgence à gérer, besoins d'hospitalisation immédiats ou différés, pathologies diverses plus ou moins graves ou personnes qui présentent des signes de fragilité (préoccupation importante dans un futur proche).

Les partenaires existants sont nombreux, mais leurs permanences sont souvent surchargées : centre médico-psychologiques, maison des adolescents, Centre d'accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), SILAPSY, SHADO (Service d'hospitalisation pour adolescents), l'Unafam (Union nationale des familles et amis des personnes malades et handicapées psychiques de Loire-Atlantique 44), etc.

Chacun a souligné l'apport essentiel du dispositif SILAPSY, un dispositif de 10 logements accompagnés pour les personnes en souffrance psychique. SILAPSY propose un mode de gouvernance basé sur une approche inter-institutionnelle (Solidarité Estuaire, le pôle de psychiatrie de Saint-Nazaire, trois bailleurs sociaux (Silène, Habitat 44 et Atlantique Habitations) pour piloter l'action, identifier, orienter et accompagner les personnes en souffrance psychique.

En termes de perspectives, les partenaires ont souhaité le développement des permanences de proximité qui vont vers les publics afin de tenir compte des difficultés de mobilité sur le territoire en faisant mieux connaître par exemple le Service d'Hospitalisation pour Adolescents (SHAdo) du centre hospitalier de Saint-Nazaire. Le SHAdo s'adresse à des adolescents de 11 à 17 ans révolus résidant dans le département de Loire-Atlantique. L'unité est ouverte 24h/24, 7j/7 pour accueillir des adolescents dans un état de détresse psychique majeure.

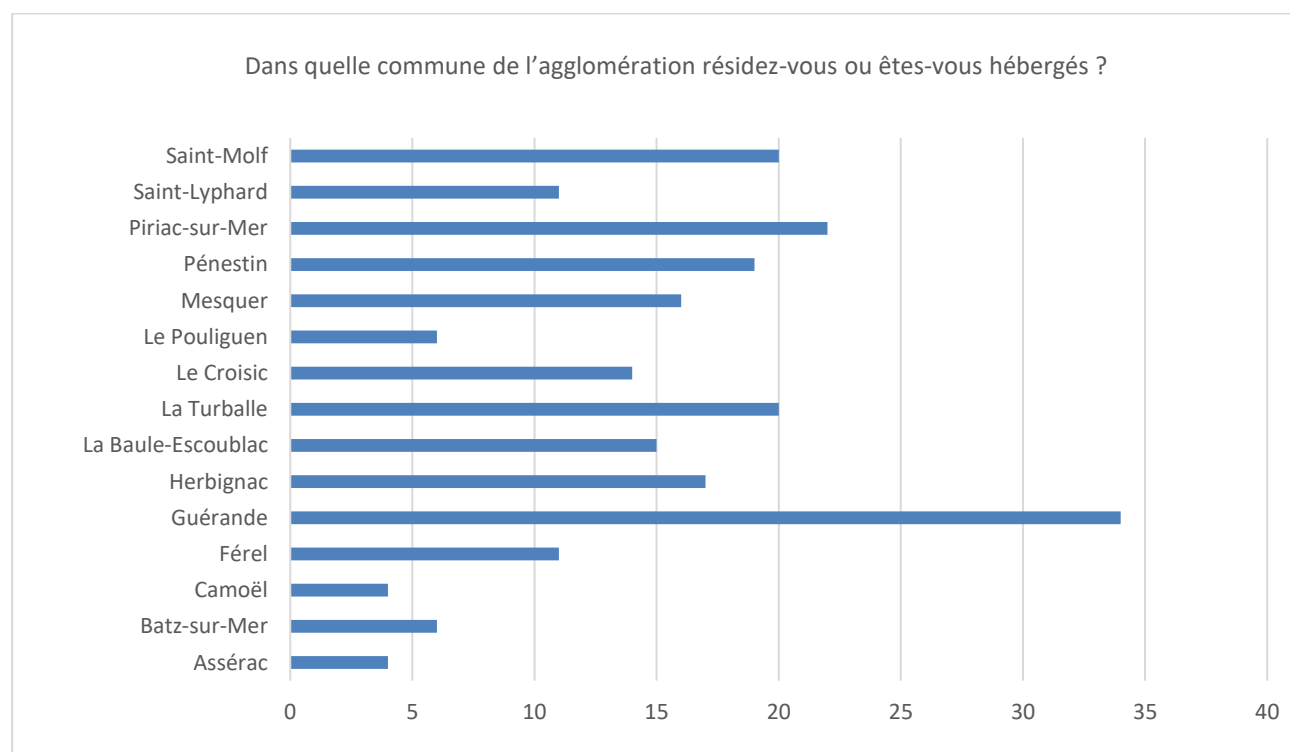
Les acteurs du territoire souhaitent également amplifier les formations des professionnels à partir du programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Il permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

III- Questionnaire aux habitants sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité dans l'agglomération

La démarche d'élaboration du diagnostic s'est également attachée à recueillir la parole d'habitants. Ainsi, dans le cadre de la mission, un questionnaire sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité a été lancé auprès des habitants de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Ce questionnaire anonyme, constitué de 25 questions, a été diffusé durant un mois et demi (du 1er avril au 15 mai 2023) dans les différents points d'accueil du public du territoire.

Les questionnaires complétés ont pu être déposés dans ces mêmes lieux d'accueil du public. Cette consultation était également disponible et accessible sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Sa diffusion a permis de recueillir un total de 219 questionnaires (139 en version électronique et 80 en version papier). L'analyse ci-dessous est à pondérer car elle concerne un faible échantillon qui n'est donc pas forcément le plus représentatif possible. L'analyse permet toutefois de faire apparaître des tendances en matière de sécurité sur le territoire.

→ Les villes d'origine des répondants



Les répondants sont majoritairement issus des villes de Guérande (34 réponses soit 15,5% de l'échantillon), Piriac-sur-Mer, Saint-Molf et La Turballe (chacun autour de 9% de l'échantillon).

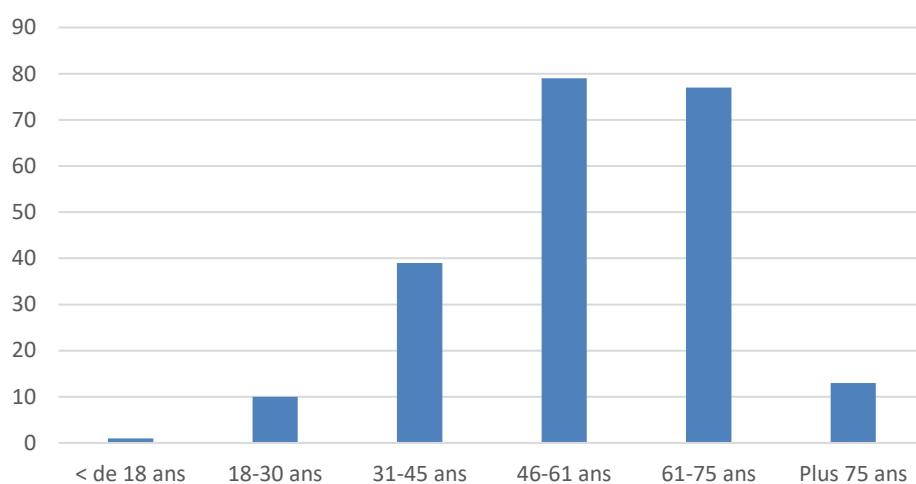
→ Profil des répondants :

Le profil-type du répondant est une **femme** (60,27%), **âgée entre 46 et 61 ans** (36%), **mariée, pacsée ou en couple** (77,16%). Elle est propriétaire / co-propriétaire en maison individuelle (71%).

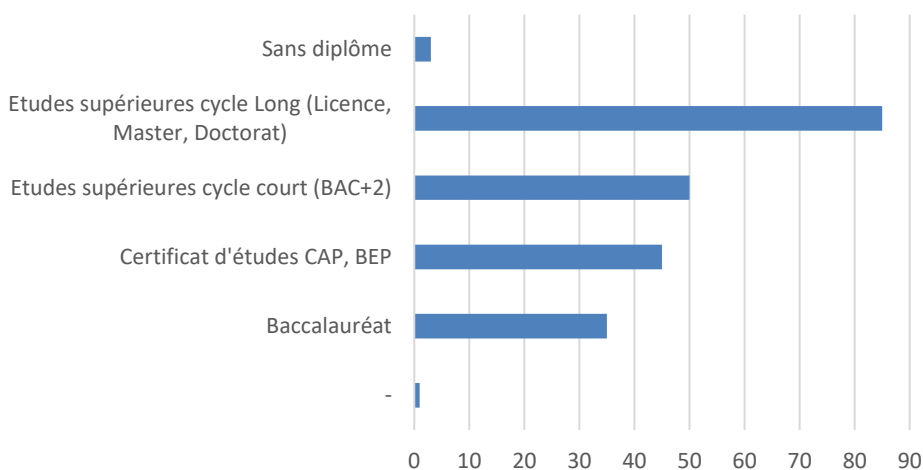
Elle est résidente permanente sur le territoire (88,12%) et elle est **diplômée du supérieur** (61,64%). Enfin, **l'échantillon compte également 39,72% de retraités** (87 répondants retraités).

Répartition femmes-hommes	
132 femmes	60,27%
87 hommes	39,72%

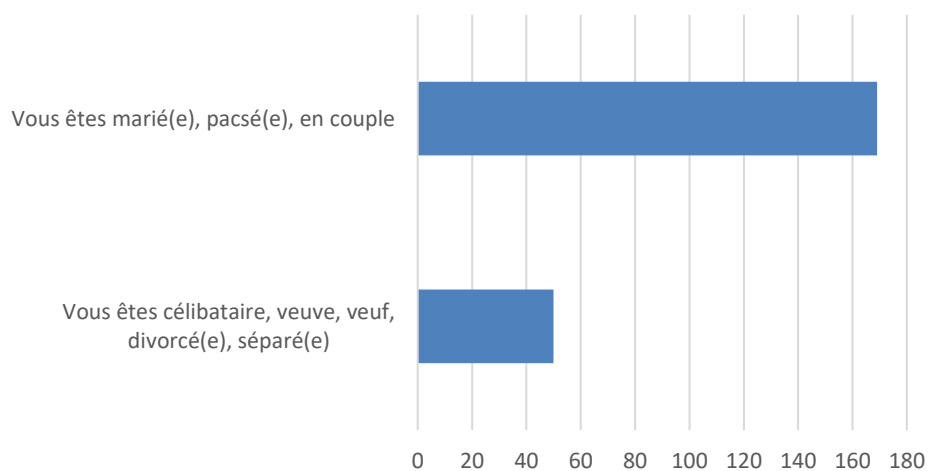
Age des répondants se situe entre :



Nombre de Votre niveau de formation :



Nombre de Votre situation familiale :





◇ Commentaires :

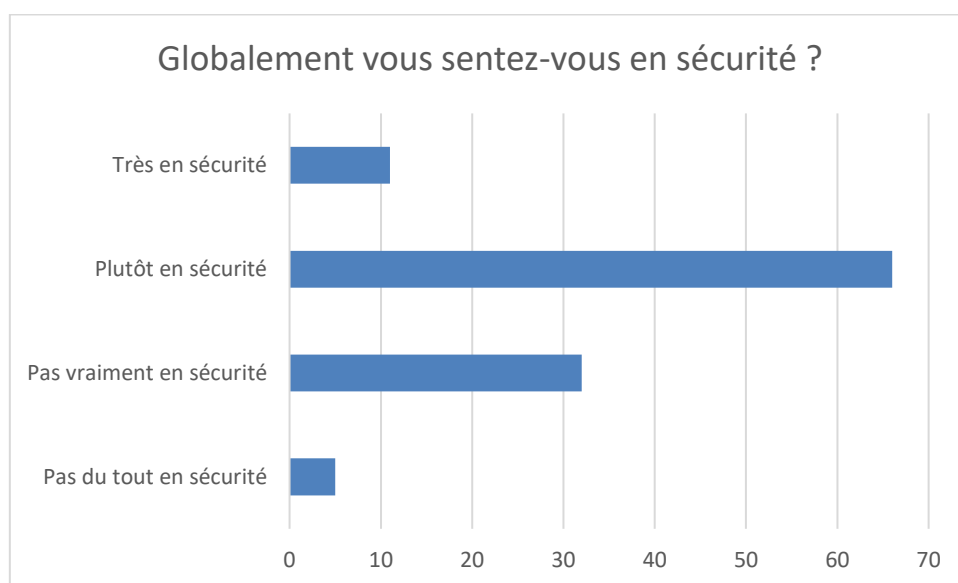
Les répondants sont majoritairement installés depuis de très nombreuses années sur le territoire mais avec des installations récentes en nombre.

45% résident depuis plus de 20 ans sur leur commune (97 répondants).

Près d'un tiers (32%) sont installés depuis moins de 10 ans soit 69 répondants.

7,40% des répondants résident depuis moins de 3 ans.

→ La perception de la sécurité sur l'agglomération

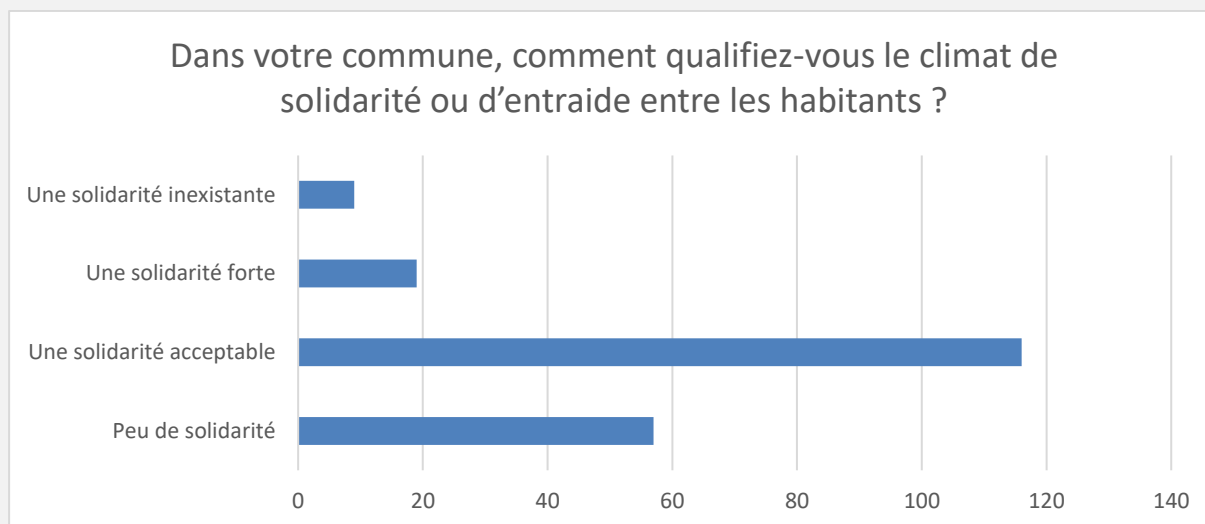


Les répondants sont majoritairement satisfaits de la sécurité sur l'agglomération puisque **67,53% sont satisfaits** (77 répondants). Seul 4,38%, soit 5 répondants, ne sont pas du tout satisfaits de la sécurité sur l'agglomération. Il faut également prendre en compte les 28% qui déclarent ne pas se sentir vraiment en sécurité et que la situation mériterait d'être renforcée. Il faut toutefois pondérer ces résultats en tenant compte à la fois du faible échantillon et de la nature du questionnaire qui porte sur la tranquillité publique suscitant ainsi des réponses axées sur cette thématique.

Niveau de satisfaction de la sécurité (114 réponses)

	Nombre de répondants	% du total
Très sécurité	11	9,64%
Plutôt en sécurité	66	57,89%
Pas vraiment en sécurité	32	28,07%
Pas du tout en sécurité	5	4,38%

→ La solidarité perçue sur l'agglomération



Le climat de solidarité est majoritairement reconnu comme positif (67,16%). Il faut prendre en compte que de nombreux répondants sont installés depuis longtemps sur le territoire, facilitant ainsi les réseaux de solidarité.

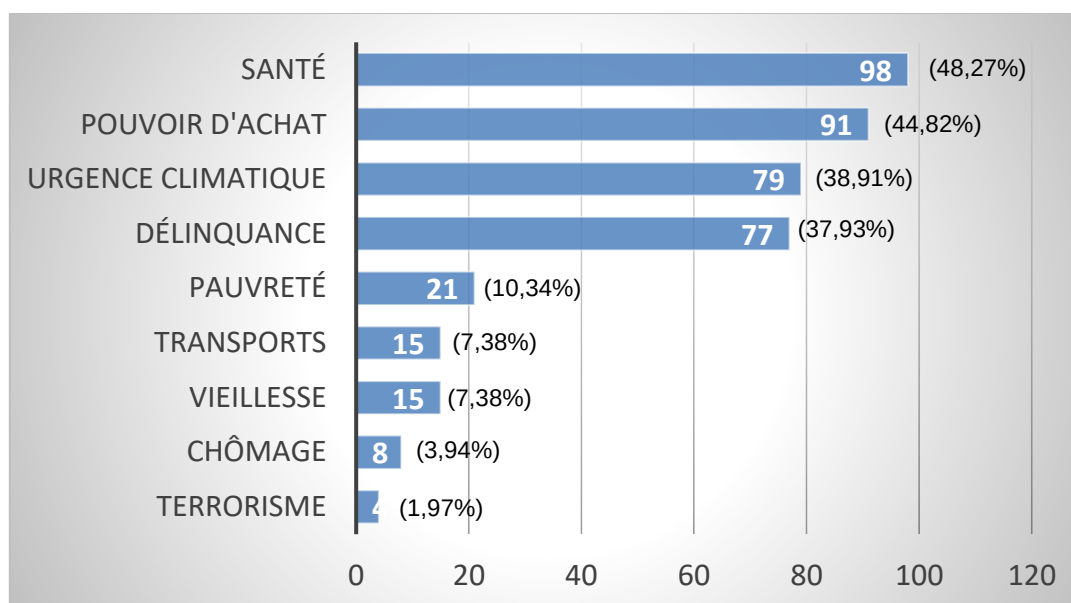
→ Sur la période estivale, quelles sont les éventuelles problématiques de sécurité qui suscitent les inquiétudes des habitants de l'agglomération ?

(Nuage de mot faisant apparaître les récurrences des mots dans les réponses, plus le mot est en grand et plus il a été mentionné par les répondants)



Les problématiques suscitant des inquiétudes sur la période estivale portent essentiellement sur la cohabitation entre usagers sur la route dans le contexte de surfréquentation l'été. Ainsi, la circulation importante, en particulier de vélos, suscitent de nombreuses remarques, tout comme celles des incivilités sur la route (vitesse excessive, stationnements gênants ou dangereux, non-respect des stops). Enfin, les cambriolages sont régulièrement mentionnés par les répondants.

→ Les préoccupations majeures sur 203 répondants (santé, pouvoir d'achat et urgence climatique)



Les préoccupations majeures sont la **santé (48,27%)**, suivi du **pouvoir d'achat (44,82%)** et de **l'urgence climatique (38,91%)**. Cela s'explique en partie par le contexte post-covid, mais aussi les inquiétudes sur le pouvoir d'achat et la sensibilité des répondants aux questions d'environnement. Il faut rappeler que l'échantillon est composé d'une part importante de retraités (39,72% de l'échantillon). La délinquance ne se place qu'en 4^{ème} position malgré que le questionnaire porte sur ce sujet. Ce qui place cette préoccupation comme importante mais non forcément prioritaire. La délinquance suscite essentiellement des inquiétudes liées au contexte estival avec notamment l'arrivée de population nouvelle sur cette période.

→ Les sujets suscitant ou non des inquiétudes sur l'agglomération (par ordre décroissant)

◇ Analyse des résultats :

➤ **Ne suscite pas d'inquiétudes :**

Voitures épaves / Occupations de halls d'immeubles /
Violences conjugales et familiales / Consommation d'alcool sur la voie publique

➤ **Suscite à une inquiétude modérée :**

Les rodéos à 2 roues motorisées / Vols de vélos / Vols dans les voitures /
Les agressions dans la rue / Les barbecues et feux de camp non-autorisés /
Les affrontements et rixes

➤ **Suscite une inquiétude :**

Insécurité routière / Cambriolages / Trafic de stupéfiants /
Violences scolaires / Les dépôts sauvages de déchets /
Les dégradations / actes de vandalisme / Les incivilités dans les transports

◇ Commentaires :

Les infractions qui ne suscitent pas d'inquiétude portent sur des faits liés à l'occupation de l'espace public (voitures épaves, occupations de halls et consommation d'alcool sur la voie publique) ou se déroulant dans la sphère familiale (violences conjugales et familiales).

En revanche, les faits liés à la circulation sur la voie publique (rodéos à 2 roues motorisées) ou les délits d'acquisition (vols de vélos, vols dans les voitures), ainsi que l'occupation d'espaces pour des barbecues ou des feux de camp non-autorisés, notamment sur les plages, suscitent une inquiétude modérée et demeurent des points de vigilance pour les forces de l'ordre.

Concernant les infractions qui suscitent de fortes inquiétudes, elles portent principalement sur l'insécurité routière, en lien avec la fréquentation estivale et toutes les formes d'incivilités, ainsi que les cambriolages. Ces deux faits recoupent l'activité des services de police et de gendarmerie dans l'enregistrement des plaintes ou des rapports d'intervention des Polices municipales.

Il faut également noter une inquiétude sur le trafic de stupéfiants, les violences scolaires mais aussi les dépôts sauvages. Ces problématiques occupent au quotidien les forces de l'ordre et à ce titre différents dispositifs sont mis en œuvre : échanges d'informations entre acteurs, emploi de la vidéoprotection ou campagnes de sensibilisation.

Enfin, les dégradations, les actes de vandalisme et les incivilités dans les transports suscitent quelques inquiétudes qui sont à surveiller.

Partie II-
Stratégie territoriale et plan
d'actions 2024-2028
de CapAtlantique
La Baule-Guérande Agglo

Partie II- Stratégie territoriale et plan d'actions 2024-2028 de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Présentation des 13 fiches-actions de la STSPD 2024-2028

À partir du diagnostic établi et partagé par l'ensemble des partenaires du CISPD de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo, il est proposé de retenir pour la nouvelle STSPD 2024-2028, un plan d'actions composé de 3 axes stratégiques et de 13 fiches-actions prioritaires. Les 3 axes ne doivent pas être appréhendés selon un ordre de priorité mais dans le cadre d'une approche globale et partagée.

La nouvelle stratégie s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Une proximité nécessaire au suivi efficace des situations et des personnes ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes, à caractère opérationnel ;
- L'optimisation des dispositifs de gouvernance existants.

La politique de prévention de la délinquance de l'agglomération s'inscrit ainsi dans la volonté forte de conjuguer et de décloisonner les interventions des professionnels du champ éducatif, de la prévention, de l'intervention sociale, de la police, de la gendarmerie et de la justice.

Les 3 axes stratégiques :

◆ Axe stratégique n°1 :

Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.

◆ Axe stratégique n°2 :

Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque.

◆ Axe stratégique n°3 :

Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes.

A- Axe stratégique n°1 - Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités

Sur le terrain, la prévention routière constitue un enjeu essentiel pour mieux sécuriser la voie publique et pour mieux informer le public sur les conduites à tenir face aux comportements à risque d'automobilistes, en deux roues motorisées, mais aussi des cyclistes ou des piétons (action n°1).

Dans une approche de co-production de sécurité, l'action n°2 est destinée à poursuivre la prévention des cambriolages, des vols par ruse ou à la fausse qualité et les arnaques (opération tranquillité vacances/actions de prévention ciblées...) afin de créer un élan d'entraide tout en adoptant une posture de vigilance accrue à l'égard de comportements et événements suspects. C'est le sens également du développement de la participation citoyenne pour les communes volontaires (action n°3).

En matière de lutte contre les incivilités, l'axe n°1 a pour ambition de prévenir les incivilités estivales en menant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des vacanciers (action n°4).

Par ailleurs, face aux premiers passages à l'acte délinquant, il est proposé de responsabiliser les jeunes et les parents en développant notamment le rappel à l'ordre solennel et/ ou par une proposition d'accompagnement socio-éducatif (action n°5).

Enfin, dans le domaine de la prévention de la récidive, cet axe soutient également la mise en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG) et des mesures de réparation (action n°6).

B- Axe stratégique n°2 - Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque

Les objectifs de cet axe sont de réunir et de développer des actions et projets relevant du champ de la prévention de la délinquance des jeunes de 12 à 25 ans, de développer des actions en faveur de la jeunesse et d'agir sur les conduites à risque.

Cet axe s'articule autour de plusieurs compétences de l'agglomération au travers de la Convention Territoriale Globale, du Contrat Local de Santé et du CISP. La coordination des dispositifs et des acteurs qui les composent (action n°7) aura pour objectif de répondre à des enjeux forts tels que l'accompagnement des jeunes et des familles sur des champs divers comme les conduites à risques ou addictives (jeux vidéo, alcool, tabac, stupéfiants, ...), le soutien à la parentalité dans une approche co-éducative.

La santé des jeunes est également une priorité, une réflexion devra être menée sur les réponses à apporter pour accompagner les jeunes dès l'adolescence.

Le diagnostic a également souligné la nécessité de conduire des actions de sensibilisation autour du bon usage des réseaux sociaux (action n°8) face à un outil qui expose les jeunes à des contenus choquants, des arnaques, des publications préjudiciables ou du harcèlement. Cette action s'attachera également à sensibiliser les parents.

Enfin, cet axe propose de soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa (action n°9).

C- Axe stratégique n°3 – Renforcer l'accès au droit, la médiation familiale et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales

Le diagnostic partagé a souligné la nécessité de favoriser le développement d'un réseau d'acteurs de la prévention, l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes (action n°10). Il s'agira notamment de mettre en place un travail partenarial pour améliorer la prise en charge globale des victimes, notamment des femmes et des enfants.

Cette ambition collective se traduira également par la signature d'un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles, porté par la préfecture de Loire-Atlantique (action n°11).

En termes de partenariat avec les villes, le tribunal judiciaire a engagé une démarche autour de conventions permettant la mise en place d'un correspondant justice-ville avec les agglomérations. Ce dispositif vient fluidifier les échanges entre le parquet et les maires des communes dépendantes du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire (action n°12).

Les partenaires du territoire souhaitent enfin développer des actions en matière de santé mentale. Il est proposé de participer à la réflexion engagée par le Contrat Local de Santé en cours de diagnostic pour développer des actions à mener en faveur de la santé mentale (action n°13).

Les travaux menés au travers de ce plan d'actions et des groupes techniques permettront de constituer un outil par thématique visant à simplifier le travail quotidien des communes, des forces de l'ordre et des partenaires dans l'accompagnement des publics et des victimes ou la résolution de problématiques.

Les 13 fiches-actions de la STSPD 2024-2028

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action
Axe n°1 – Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	1	Renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité routière
	2	Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	3	Développer la participation citoyenne sur les communes volontaires
	4	Prévenir les incivilités estivales en menant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des vacanciers
	5	Favoriser la mise en œuvre du rappel à l'ordre solennel
	6	Accueillir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation
Axe n°2 – Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque	7	Organiser la mise en œuvre d'actions coordonnées avec la Convention Territoriale Globale et le Contrat Local de Santé
	8	Poursuivre le développement d'actions de sensibilisation pour un bon usage des réseaux sociaux
	9	Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa
Axe n°3 – Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes	10	Favoriser le développement d'un réseau d'acteurs de la prévention, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des victimes
	11	Signer un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles
	12	Mettre en place un correspondant justice-ville à l'échelle de l'agglomération pour faciliter les échanges d'information avec le parquet
	13	Participer à la réflexion du Contrat Local de Santé et développer des actions coordonnées en faveur de la santé mentale

Actions portées par CapAtlantique

Actions portées par un partenaire du CISPD

Actions portées par les communes



**Axe n°1 –
Consolider la tranquillité publique et
lutter contre toutes les formes d'incivilités**

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°1 : Renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité routière	
	Pilote du projet	Polices municipales et Police pluricommunale en lien avec la Police Nationale et la Gendarmerie
	Constat	Face à la nécessité d'un partage apaisé de l'espace public en protégeant les piétons et pour le développement d'attitudes responsables et citoyennes notamment en véhicules motorisés ou à vélos, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de prévention routière mené par les Polices municipales et la Police pluricommunale et la Police nationale, la Gendarmerie nationale, en direction des jeunes mais également de la population en générale.
	Objectifs	• Prévenir les comportements à risques et sensibiliser les publics sur les dangers de la route et les utilisations frauduleuses (défaut d'assurance, débridage, comportements dangereux, distracteurs, consommation d'alcool et/ou de stupéfiants). • Sensibiliser les publics à avoir une attitude responsable et citoyenne, en particulier les plus jeunes, notamment lorsqu'ils sont piétons ou lors de l'utilisation d'un cyclo ou deux roues ou d'une trottinette.
	Public visé	Tout public.
	Description	• Poursuivre les contrôles routiers existants : vitesse (axes accidentogènes), radars pédagogiques, ... • Renforcer les actions de sécurité à destination des enfants par l'utilisation de la piste vélo de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, permis piéton, la participation aux actions de prévention de Lila Presqu'île (ex : car tonneau), etc. • Organiser des journées de prévention en associant les acteurs et partenaires de la sécurité routière
	Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales et pluricommunale, préfecture, établissements scolaires, Conseil départemental, Syndicat Mixte des Transports de la Presqu'île de Guérande, service mobilité de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et associations de sécurité routière....
	Indicateurs / évaluation	Nombre d'actions et d'interventions / évolution des problématiques / impact de ces actions. Statistiques liées à l'accidentologie routière et la délinquance routière.
	Financements mobilisables	Auprès de la Préfecture, du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR), des Conseils départementaux.
	Moyens	Temps agents, matériel : radar pédagogique, piste mobile de sécurité routière, ...
	Calendrier	Action déjà engagée et à renforcer.

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°2 : Poursuivre la prévention des cambriolages (Opérat. Tranquillité Vacances), des vols par ruse ou à la fausse qualité	
	Pilote du projet	Police nationale et la Gendarmerie nationale en lien avec les Polices municipales et Police pluricommunale
	Constat	Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo est confronté à une augmentation croissante des cambriolages. Les forces de l'ordre ont mis en place le dispositif Opération Tranquillité Vacances, appelée « OTV » qui permet de signaler l'inoccupation du logement pour une durée limitée, de manière à mettre en place une surveillance. Par ailleurs, les personnes âgées ou isolées peuvent être vulnérables au vol par ruse ou à la fausse qualité réalisée par une personne qui usurpe une qualité (policier, agent de la compagnie des eaux, de l'électricité, des villes, de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ou des CCAS) pour pénétrer dans une habitation.
	Objectif	• Informer et sensibiliser les habitants du territoire pour adopter les bons gestes visant à assurer leur sécurité afin de lutter contre les cambriolages et les vols par ruse.
	Public visé	Les habitants de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo plus particulièrement les seniors, les personnes isolées et les personnes vulnérables.
	Description	• Communiquer sur le dispositif Opération Tranquillité Vacances • Effectuer une surveillance accrue des domiciles par les forces de l'ordre, les polices municipales et la police pluricommunale dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité Vacances • Aller-vers les personnes âgées dépendantes et les sensibiliser sur les risques d'escroqueries ou de vols commis à leur domicile. • Assurer le relais avec les CCAS pour venir en aide aux plus vulnérables.
	Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, Espaces départementaux des solidarités, CCAS, centres sociaux, Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées (CLIC), bailleurs sociaux, résidences seniors.
	Indicateurs / évaluation	Evolution du nombre de cambriolages ; nombre de saisines du dispositif OTV. Evolution des infractions liées au vol à la fausse qualité ou vol par ruse.
	Financements mobilisables	A identifier
	Moyens	Temps agents, communication
	Calendrier	2024 : Action déjà engagée et à renforcer

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°3 : Développer la participation citoyenne sur les communes volontaires	
	Pilote du projet	Polices municipales et Police pluricommunale en lien avec la Police Nationale et la Gendarmerie
	Constat	La sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité intérieure, ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.
	Objectif	• Déployer le dispositif de « participation citoyenne » sur les communes volontaires afin d'en faire un levier complémentaire d'action de prévention de la délinquance. • Renforcer les liens entre les élus, la population, les forces de l'ordre, les Polices municipales et la Police pluricommunale. Ce dispositif appuie l'Opération Tranquillité Vacances (OTV). • Faciliter l'intervention des forces de sécurité pour accroître l'efficacité de la lutte contre les cambriolages et la délinquance. • Rassurer la population en renforçant la prévention de proximité et la vigilance collective.
	Public visé	Habitants des communes volontaires de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.
	Description	• Définir les secteurs nécessitant le déploiement de la participation citoyenne. • Organiser un temps d'informer la population, sur le cadre d'intervention des référents, notamment le respect des libertés fondamentales et de la vie privée. Ils ont pour rôle de faire remonter tous types d'informations utiles aux autorités et à informer en retour leurs voisins en cas de problème particulier. Les référents ne se substituent en aucun cas aux forces de l'ordre. • Désigner un ou plusieurs habitants référents sur la base du volontariat (désignation conjointe entre le maire et les forces de l'ordre) qui seront des interlocuteurs reconnus par les forces de l'ordre, par la mairie et par leurs voisins. • Signer une convention entre les multiples parties prenantes.
	Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale et habitants référents.
	Indicateurs / évaluation	Nombre de référents désignés, nombre de signalement Evolution du nombre de cambriolages et d'incivilités dans les secteurs définis
	Financements mobilisables	A identifier
	Moyens	Temps agents, communication
	Calendrier	Actions à renforcer sur le territoire.

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°4 : Prévenir les incivilités estivales en menant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des vacanciers	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat	Les incivilités de certains habitants saisonniers ou touristes de passage sont une préoccupation grandissante. La typologie des actes d'incivilités sont multiples : insécurités routières, hyper alcoolisation, dégradations, rixes et bagarres, nuisances sonores, vols de pickpockets, mais aussi des incivilités sur la plage ou sur les usages en mer, notamment en lien avec l'augmentation des scooters des mers. Ces comportements altèrent le sentiment de sécurité de la population.
	Objectif	• Communiquer sur les usages et la protection environnementale du territoire destinées auprès des habitants saisonniers et des vacanciers. • Favoriser une prise de conscience collective en passant par la promotion des formes de civilité et de politesse à adopter sur les lieux fréquentés par les vacanciers. • Sensibiliser les professionnels du tourisme notamment pour véhiculer les messages de prévention. • Faire évoluer les comportements des touristes pour une cohabitation avec les résidents locaux plus sereine. • Partager de bonnes pratiques sur les outils permettant de réglementer la vie nocturne et l'utilisation des plages. • Renforcer les relations étroites entre les forces de l'ordre, les Polices municipales et la Police pluricommunale, ainsi qu'avec les services du procureur de la République pour mieux accompagner les victimes dans les situations qui ont fait l'objet de dépôts de plainte.
	Public visé	Touristes, saisonniers, résidents à l'année.
	Description	• Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation de lutte contre les incivilités. • Mener un travail pédagogique et explicatif conjugué aux actions répressives des forces de l'ordre. Il s'agit ainsi de garantir la tranquillité et la sécurité publiques tout en stimulant l'attractivité du territoire et son fort attrait touristique.
	Partenaires associés	Services communication des villes et de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, associations de riverains, associations de commerçants, professionnels du tourisme et offices de tourisme, office de tourisme intercommunale
	Indicateurs / évaluation	Nombre d'actions conduites et public touché / Évolution de la délinquance estivale en particulier sur le nombre de plaintes ou de rapports des forces de l'ordre ou des Polices municipales et de la Police pluricommunale.
	Financements mobilisables	A identifier
	Moyens	Temps agents, supports de communication
	Calendrier	Nouvelle action à mettre en place en 2024/2025

Action n°5 : Favoriser la mise en œuvre du rappel à l'ordre solennel	
AXE STRATEGIQUE N°1	Pilote du projet
	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat
	Face aux incivilités, le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble à l'ordre public, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. <u>Le champ d'application</u> : absentéisme scolaire, présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités commises par des mineurs, incidents aux abords des établissements scolaires, incivilité dans les transports, conflits de voisinage, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, divagation d'animaux dangereux.
	Objectif général
	• Rappeler la réglementation par l'autorité municipale aux mineurs et majeurs en infraction. • Prévenir les comportements délinquants et incivilités dès les premiers actes. • Sensibiliser les parents (ou représentants légaux) et les orienter vers les partenaires existants
	Public visé
	Toute personne majeure ayant commis un acte susceptible d'avoir porté atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, dès lors que ces faits ne constituent ni un crime, ni un délit, et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une plainte ou d'une enquête judiciaire en cours. Toute personne mineure dans la même situation ainsi que ses parents.
	Description
	• Signer un protocole d'échange d'informations avec le parquet.
Partenaires associés	
Maires, parquet de Saint-Nazaire, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, bailleurs sociaux.	
Indicateurs / évaluation	
Mesurer le temps entre le constat des faits et la convocation effective (se rapprocher d'un délai d'un mois maximum). Bilan statistique annuel des rappels à l'ordre prononcés (analyse quantitative et qualitative).	
Financements mobilisables	
A identifier	
Moyens	
Temps agents	
Calendrier	
Poursuite et développement de l'action.	

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°6 : Accueillir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat	Face à une hausse des incivilités, le développement du dispositif de TIG ou la mesure de réparation sur le territoire doit être favorisé pour lutter contre le sentiment d'impunité des auteurs de faits dès le premier acte. - La condamnation à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) est une peine qui nécessite de diversifier les potentialités d'accueil et de consolider l'accueil des publics mineurs et majeurs de la commune ayant un TIG à exécuter. - La mesure de réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.
	Objectif	• Accompagner la politique pénale favorable à un développement des mesures alternatives à l'incarcération dans un objectif global de prévention de la récidive. • Promouvoir et développer le dispositif de TIG (quantitativement, mais également qualitativement). • Développer et diversifier l'offre de places d'accueil TIG mineurs et majeurs sur les villes et l'agglomération. • Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes dont, pour beaucoup, l'exercice de TIG est la première expérience dans le monde du travail et donner du sens à la peine. • Valoriser les tuteurs de TIG par le retour d'informations sur les résultats de cette action.
	Public visé	Personnes ayant une peine à exécuter résident sur les communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.
	Description	• Identifier les postes de travail adaptés à la mise en place des TIG et les tuteurs référents dans les communes et l'agglomération • Assurer le suivi des personnes effectuant un TIG ou une mesure de réparation autour d'un suivi permanent, de bilans réguliers, la consolidation des postes d'accueil existants et l'ouverture de nouveaux postes. • Construire un outil ressource du dispositif à destination des communes (fiche procédure)
	Partenaires associés	SPIP, PJJ, Services techniques et partenaires du CISPDP susceptibles d'accueillir des TIG ou des mesures de réparation
	Indicateurs / évaluation	Nombre de personnes ayant effectué un TIG ou une mesure de réparation au sein des communes ou de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Nombre de postes disponibles et diversité des postes proposés ; hausse ou baisse du délai d'exécution des peines.
	Financements mobilisables	Auprès de l'Etat
	Moyens	Temps agents
	Calendrier	Action à déployer en 2026 / 2027

**Axe n° 2 –
Responsabiliser les jeunes et les familles
et agir sur les conduites à risque**

AXE STRATEGIQUE N°2	Action n°7 : Organiser la mise en œuvre d'actions coordonnées avec la Convention Territoriale Globale et le Contrat Local de Santé (parentalité, enfance - jeunesse, santé, prévention)	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat	Les dispositifs de la CTG, le CLS et le CISPD interviennent sur les publics de la famille, l'enfance jeunesse, et les thématiques de l'inclusion, la lutte contre le harcèlement, l'acceptation de l'autre, la parentalité, la santé, l'accès au droit, la prévention et la sécurité. Le lien entre chacun de ses thèmes montre la nécessité de construire des actions coordonnées pour rendre efficace les actions menées.
	Objectif	• Favoriser la mise en place d'actions coordonnées entre CTG, CLS et CISPD. • Répondre aux enjeux de l'accompagnement des jeunes et des familles sur des champs divers tels que les conduites à risques ou addictives (jeux vidéo, alcool, tabac, stupéfiants, ...), le soutien à la parentalité dans une approche coéducative. • Engager une réflexion sur la santé des jeunes, déterminer les besoins et les réponses en matière d'accompagnement.
	Public visé	Les partenaires locaux de la CTG, du CLS et du CISPD
	Description	• Construire une coordination efficace entre les actions et les acteurs sur les thématiques de la CTG, du CLS et du CISPD. • Participer aux instances de la CTG et du CLS sur les thématiques liées. • Développer des actions de prévention et sensibilisation sur les conduites à risque et addictives. • Adapter l'offre d'accompagnement des jeunes en réponse aux besoins. • Soutenir et accompagner les parents dans une approche coéducative. • Construire un outil ressource des structures/ offres existantes à destination des professionnels (guide, annuaire, ...).
	Partenaires associés	Écoles, collèges, lycées, réussite éducative, Caf, Espaces départementaux des solidarités (EDS), CCAS et les services jeunesse des communes, centres sociaux, Mission locale, le Reaap, les acteurs de la Convention territoriale globale et du Contrat Local de Santé de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Ecole des parents, MDA, associations, ...
	Indicateurs / évaluation	Nombre de réunions de coordination / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'actions engagées
	Financements mobilisables	Auprès de la Caf, de l'ARS, de l'Etat
	Moyens	Temps agents
	Calendrier	Action à déployer en 2024/2025

Action n°8 : Poursuivre le développement d'actions de sensibilisation pour un bon usage des réseaux sociaux	
AXE STRATEGIQUE N°2	Pilote du projet
	Etablissements scolaires du territoire
	Constat
	Les réseaux sociaux se sont développés à une vitesse considérable ces dernières années et la grande majorité des jeunes les utilisent fréquemment. Cependant, le manque d'encadrement de ces pratiques peut contribuer à l'adoption de comportements à risque chez certains utilisateurs par une utilisation déviante des réseaux sociaux (volonté de nuire, propagation de fausses informations, harcèlement...). Les établissements scolaires du territoire indiquent que les réseaux sociaux ont un impact négatif sur le comportement des jeunes et leur santé.
	Objectif
	- Sensibiliser le public, et tout particulièrement les mineurs aux dérives des réseaux sociaux (cyberharcèlement, atteinte à la vie privée, chantage, diffusion de photos de nudité, etc.). - Favoriser la pleine connaissance et les potentialités des réseaux sociaux.
	Public visé
	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
	Description
	- Organiser au sein des établissements scolaires des sessions de sensibilisation en direction des jeunes et des parents en complémentarité de l'offre existante sur les communes et notamment par les référents « promeneurs du net ». - Construire un outil ressource des structures/ offres existantes à destination des professionnels (guide, annuaire, ...).
	Partenaires associés
	Écoles, collèges, lycées, Caf, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, Mission locale, Conseils départementaux, services jeunesse des villes, Contrat local de santé, France Victimes 44, Association École des Parents et des éducateurs 44, Oppelia, Contrat local de santé.
	Indicateurs / évaluation
	Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées. Nombre de participants.
	Financements mobilisables
	Auprès de l'éducation nationale, les Conseils départementaux, les Conseils régionaux
	Moyens
	Temps agents
	Calendrier
	Actions déjà mises à œuvre et à renforcer.

AXE STRATEGIQUE N°2	Action n°9 : Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa...	
	Pilote du projet	Services jeunesse des villes.
	Constat	Les communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo sont désireuses de permettre aux jeunes de se rendre utiles et d'accomplir, au sein des collectivités ou auprès d'associations, des missions d'intérêt général. Par leur dimension citoyenne et leur caractère attractif, plusieurs dispositifs d'engagement existent pour soutenir l'engagement ou l'insertion des jeunes : service national universel, service civique, passeport citoyen ou Bafa... Une opportunité de faire vivre aux jeunes volontaires une expérience formatrice et valorisante d'éducation non formelle.
	Objectif	Promouvoir les dispositifs d'engagement et d'insertion des jeunes au sein de la société. Favoriser l'engagement sur des projets d'intérêt général dans les champs de la citoyenneté et du bien-vivre ensemble. Permettre aux jeunes de se rendre utiles et d'accomplir, au sein des collectivités ou auprès d'associations, des missions d'intérêt général. Favoriser l'engagement citoyen et l'esprit de responsabilité des jeunes concernés, mobiliser les jeunes face aux besoins sociaux et environnementaux et leur permettre d'acquérir des compétences relationnelles et organisationnelles.
	Public visé	Adolescents de 15 à 25 ans.
	Description	Organiser des sessions d'information en direction des jeunes sur les dispositifs existants. Accompagner l'inscription et la recherche de mission avec les jeunes volontaires pour participer à des projets favorisant des actions de cohésion sociale, d'environnement, de solidarité, d'engagement humanitaire, etc. Ces engagements pourraient prendre la forme d'un service national universel (garçons et filles entre 15 et 17 ans), service civique (16 à 30 ans), passeport citoyen (adolescents et jeunes adultes) ou Bafa (à partir de 16 ans). Renforcer les outils de communication sur les dispositifs existants à destination des jeunes (diffusables dans les communes, établissements scolaires, ...)
	Partenaires associés	Acteurs associatifs du territoire, services de l'État (agences du service civique, du service national universel), conseils municipaux des jeunes, centres sociaux, Mission locale et services jeunesse.
	Indicateurs / évaluation	Nombre de jeunes intégrant chaque dispositif / Bilans annuels des partenaires porteurs des dispositifs.
	Financements mobilisables	Auprès de l'État, de la Caf
	Moyens	Temps agents, communication
	Calendrier	Actions à renforcer.

**Axe n°3 –
Agir en faveur de la prévention des violences et de
l'accompagnement des victimes**

AXE STRATEGIQUE N°3	Action n°10 : Favoriser le développement d'un réseau d'acteurs de la prévention, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des victimes	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat	Le développement d'actions permet de favoriser le repérage, l'orientation et l'accompagnement des victimes notamment des femmes victimes de violences conjugales ou des victimes de violences intrafamiliales.
	Objectif	• Soutenir les partenariats par des échanges de pratiques pour une prise en charge globale des victimes. • Sensibiliser les acteurs de proximité (associatifs, institutionnels) aux violences au sein du couple. • Renforcer la connaissance des structures existantes en tant qu'outil susceptible d'être sollicité. • Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des victimes de violences. • Soutenir les démarches partenariales pour une dynamique de travail (repérer, orienter et proposer des réponses). • Développer des actions d'information / sensibilisation des professionnels et de la population.
	Public visé	Victimes des violences notamment conjugales et intrafamiliales et les professionnels du territoire.
	Description	• Réunir régulièrement l'ensemble des acteurs (évoquer l'actualité juridique, présenter les structures et échanger sur des situations anonymisées). • Soutenir les échanges entre acteurs qui gravitent autour des violences faites aux femmes et intrafamiliales. • Décliner des actions et événements autour de ce thème afin de sensibiliser le plus grand nombre. • Favoriser le lien avec des non-professionnels des violences intrafamiliales mais confrontés à des publics susceptibles d'être victimes (centres sociaux, bailleurs sociaux, acteurs sociaux, profession de santé...). • Construire un outil ressource des structures / offres existantes à destination des professionnels (guide, annuaire, fiches parcours...).
	Partenaires associés	Solidarité Femmes de Loire-Atlantique, Solidarité Estuaire, France Victimes 44, CIDFF 44, bailleurs sociaux, Espaces départementaux des solidarités, École des Parents et des éducateurs 44, Caf, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, département, région, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire, Éducation nationale, Contrat local de santé et CCAS.
	Indicateurs / évaluation	Nombre de réunions réalisées / Nombre d'action de sensibilisation / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'institutions et associations participantes / Amélioration des orientations sur les structures spécialisées.
	Financements mobilisables	Auprès de la Préfecture, des Conseils départementaux et des Conseils régionaux.
	Moyens	Temps agents
	Calendrier	Action à déployer et à renforcer en 2024/2025

AXE STRATEGIQUE N°3	Action n°11 : Signer un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles et constituer un groupe de travail dédié	
	Pilote du projet	Délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité.
	Constat	La gravité et la multiplicité des violences sexistes, sexuelles et les violences intrafamiliales dont les femmes sont les principales victimes, constitue un phénomène d'ampleur, que cela soit dans la sphère privée ou publique. Aujourd'hui en France 1 femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou ex- compagnon. Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo, le diagnostic fait apparaître une augmentation des violences sexuelles.
	Objectif général	• Améliorer l'accueil et l'orientation des victimes, en mairie, mais aussi à l'école, à la police, à la gendarmerie, lors des permanences associatives. • Promouvoir les droits et lutter contre les violences sexistes : meilleure connaissance du phénomène, sensibilisation et formation des professionnels, améliorer l'information des femmes sur leurs droits.
	Public visé	Victimes des violences conjugales et intrafamiliales.
	Description	• Signer un contrat qui engage les partenaires à travailler ensemble pour lutter contre la violence sexiste et sexuelle. La signature d'un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles permet la mise en place d'une cellule opérationnelle sur des échanges d'informations. L'un des enjeux est de poursuivre l'engagement des partenaires par une déclinaison opérationnelle via un partenariat formalisé au sein du CISPD. • Renforcer les outils de communication accessibles, à destination des adultes et des enfants. • Poursuivre les actions de sensibilisation mises en place dans les communes, les établissements scolaires... • Poursuivre les permanences d'écoute existantes dans les communes. • Former les professionnels et les élus au repérage et à l'accompagnement des victimes. • Construire un outil ressource du parcours de l'accompagnement des victimes sur le territoire.
	Partenaires associés	Solidarité Femmes de Loire-Atlantique, Solidarité Estuaire, France Victimes 44, CIDFF 44, bailleurs sociaux, École des Parents et des éducateurs 44, Caf, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, département, région, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire, Éducation nationale, Contrat local de santé et CCAS.
	Indicateurs / évaluation	Nombre de réunions réalisées / Nombre d'action de sensibilisation / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'institutions et associations participantes / Amélioration des orientations sur les structures spécialisées.
	Financements mobilisables	Fonds FIPD
	Moyens	Temps agents (1/2 ETP nécessaire au démarrage de la mission), communication, formations
	Calendrier	Action nouvelle avec une signature prévue en 2025/2026

AXE STRATEGIQUE N°3	Action n°12 : Mettre en place un correspondant justice-ville à l'échelle de l'agglomération pour faciliter les échanges d'information avec le parquet	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo en lien avec les maires
	Constat	En termes de partenariats avec les villes, le tribunal judiciaire de Saint-Nazaire a engagé une démarche autour de conventions permettant la mise en place d'un correspondant justice-ville avec les agglomérations.
	Objectif général	Faciliter la communication entre la justice et les villes de l'agglomération concernant les remontées d'information, le traitement judiciaire des infractions qui ont eu lieu sur le ressort des communes et le retour d'information sur les affaires en cours dans le respect du secret de l'instruction et de l'enquête.
	Objectifs opérationnels	
	Public visé	Les communes de l'agglomération notamment les maires ou les élus en charge de la tranquillité publique ou les chefs de Police municipale ou pluricommunale.
	Description	- Signer une convention pour désigner un correspondant de justice sur les communes volontaires de l'agglomération. Ce dispositif vient fluidifier les échanges entre le parquet et les maires des communes dépendantes du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire. Lesquels bénéficieront d'une adresse mail dédiée. Cette convention devrait leur permettre de faire remonter les faits dont ils peuvent être témoins dans leurs communes respectives. À l'inverse, le parquet s'engage à les tenir informés de l'évolution des affaires en cours. La convention permet aux maires de désigner un correspondant de justice. Casquette globalement déléguée à l' élu en charge de la tranquillité publique ou directement à l'officier de Police municipale, pour les petites communes des agglomérations. Élus et correspondants bénéficient également d'une formation annuelle, visant à mieux connaître la justice et ses diverses procédures. - Organiser une formation annuelle visant à mieux connaître la justice et ses diverses procédures. - Construire un outil ressource du dispositif à destination des communes (fiche procédure...).
	Partenaires associés	Élus, chefs de Police municipale ou pluricommunale, Police nationale, Gendarmerie nationale et parquet.
	Indicateurs / évaluation	Mise en œuvre effective de la convention d'échanges d'informations / Nombre de sollicitations et meilleure communication entre la justice et les communes de l'agglomération.
	Financements mobilisables	Auprès du parquet et des communes
	Moyens	Temps agents
	Calendrier	Action nouvelle avec une signature de convention prévue en 2024.

AXE STRATEGIQUE N°3	Action n°13 : Participer à la réflexion du Contrat Local de Santé et développer des actions coordonnées en faveur de la « santé mentale »	
	Pilote du projet	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo
	Constat	Les troubles psychiques touchent 1 personne sur 5 en France. La santé mentale est une préoccupation de plus en plus importante. La pandémie Covid a également fortement affecté la population notamment les jeunes. Les gestes de premiers secours largement connus et diffusés pour les problèmes physiques ne le sont pas autant, voire pas du tout, pour les problèmes d'ordre psychologique.
	Objectif	• Conduire une politique ambitieuse de sensibilisation, de formation et de repérage précoce des troubles psychiques. • Repérer les signes énonciateurs d'une crise, adopter une posture adaptée et déstigmatiser la maladie mentale.
	Public visé	Acteurs en contact avec les publics, services municipaux et intercommunaux (sociaux, santé, administratifs, etc.).
	Description	• Promouvoir et proposer une politique locale utile et efficace en santé mentale. • Informer et sensibiliser les professionnels et les élus sur la santé mentale pour répondre à des situations que les agents et les élus peuvent rencontrer au quotidien, comment répondre face à une personne trop stressée, angoissée, agressive, qui a pris des substances, qui fait une crise de panique ou même, qui a des intentions suicidaires. • Organiser des formations de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnus par le ministère de la Santé comme secouristes agréés en santé mentale. Un diplôme validé par le ministère de la Santé. Au cours de 2 jours de formation, les stagiaires pourront acquérir des connaissances générales sur le champ de la santé mentale, notamment à propos des quatre troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances) et apprendront à intervenir face à une personne en crise. • Construire un outil ressource des structures/ offres existantes à destination des professionnels (guide, annuaire, ...)
	Partenaires associés	Agence régionale de santé (ARS), Centres Médico-Psychologiques (CMP), Maison des adolescents, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police pluricommunale, Solidarité Estuaire, Espaces départementaux des solidarités, CCAS, Caf, centres sociaux, Contrat local de santé, École des Parents et des éducateurs 44, centres médico-psychologiques, Centre d'accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), SHADO, Unafam
	Indicateurs / évaluation	Bilan annuel des formations réalisées et des actions de sensibilisation réalisées.
	Financements mobilisables	ARS, État, Conseil départemental
	Moyens	Temps agent
	Calendrier	Action nouvelle à développer en 2025

Partie III- Gouvernance du CISPD de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

A- Pilotage stratégique

La gouvernance locale de la STSPD est structurée à partir d'objectifs identifiés, de partenariats multiples associant un large panel d'acteurs sur le territoire.

Cette gouvernance locale de prévention de la délinquance vise à rechercher le niveau opérationnel optimal pour assurer la tranquillité publique des habitants, mais aussi des acteurs économiques, associatifs et institutionnels, des saisonniers, des touristes et des visiteurs de passage. La volonté est de privilégier une approche pragmatique de résolution des problèmes s'appuyant notamment sur l'animation de groupes de travail et du rôle accordé aux acteurs de terrain.

Assemblée plénière

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le CISPD en formation plénière se réunira une fois par an.

En configuration plénière, le CISPD est informé :

- de l'état des caractéristiques et de l'évolution de la délinquance sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- de l'ensemble des actions conduites et des moyens mis en œuvre par les partenaires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention.

Le CISPD est l'instance de concertation et de coordination des actions de prévention et de lutte contre la délinquance conduite sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Chaque année est dressée un bilan d'étape faisant apparaître les points positifs, les carences et les ajustements nécessaires au plan d'actions pour l'année à venir en fonction des objectifs fixés et réajustés annuellement dans le cadre de la STSPD et en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance et sa déclinaison départementale.

Le CISPD encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes, les alternatives aux poursuites ainsi que les mesures sociales favorisant la prévention de la récidive.

Conformément au décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007, le CISPD plénier, présidé par le Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, ou son représentant le vice-président à la prévention de la délinquance, est composé des membres suivants (ou de leur représentant) :

Les membres de droit :

- ♦ Le Préfet de Loire-Atlantique, représenté par le sous-préfet de Saint-Nazaire,
- ♦ Le Préfet du Morbihan, représenté par le sous-préfet de Vannes,
- ♦ Le Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire,
- ♦ Le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,
- ♦ Le Président du Conseil Départemental du Morbihan.

Les représentants des services de l'État :

- ♦ Le Directeur départemental de la sécurité publique de Loire-Atlantique ou son représentant,
- ♦ Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de La-Baule,
- ♦ Le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Saint-Nazaire ou son représentant,

- ◆ Le Commandant de la Communauté de brigade de Guérande ou son représentant,
- ◆ Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Muzillac,
- ◆ Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Loire-Atlantique,
- ◆ Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Morbihan,
- ◆ Les Inspecteurs de l'Éducation nationale du bassin scolaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Les Principaux des collèges du bassin scolaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Les Proviseurs des lycées du bassin scolaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Le Délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Loire-Atlantique et le délégué du Morbihan,
- ◆ Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique,
- ◆ Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- ◆ Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant.

Des élus de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo :

- ◆ Un élu pour chacune des communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo soit 15 représentants.
 - En Loire-Atlantique, les communes : d'Assérac, Batz-sur-Mer, La Baule-Escoublac, Le Croisic, Guérande, Herbignac, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Le Pouliguen, Saint-Lyphard, Saint-Molf, La Turballe.
 - Dans le Morbihan, les communes de Camoël, Férel et Pénestin.

Personnes désignées par le Président du CISPD de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo après accord des responsables des organismes dont ils relèvent ; représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :

- ◆ Le représentant de la Caf de Loire-Atlantique,
- ◆ Le représentant du Syndicat mixte des Transports Réseau CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Le chef de service des services sociaux du département de Loire-Atlantique,
- ◆ Le directeur de la Mission locale de la Presqu'île Guérandaïse,
- ◆ Le représentant de CISN (Ex-Espace Domicile),
- ◆ Le représentant de Silène,
- ◆ Le représentant d'Habitat 44,
- ◆ Le responsable de France Victimes 44,
- ◆ Le responsable de l'association Solidarité Estuaire,
- ◆ Le responsable de l'association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique,
- ◆ Le responsable du CIDFF 44,
- ◆ Le directeur du SPOT 15-25,
- ◆ Le directeur ou son représentant de la Maison des adolescents,
- ◆ Le directeur ou son représentant de l'École des Parents et des éducateurs 44.

Les services de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et municipaux concernés :

- ◆ Le directeur général des services de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Les chefs des Polices municipales des communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ◆ Le chef de la Police pluricommunale,
- ◆ La coordinatrice du Contrat local de santé (CLS),
- ◆ Le coordinateur territorial de l'accueil des gens du voyage et de la prévention de la délinquance.

B- Pilotage opérationnel

1- Traitement thématique

a- Groupe technique de l'axe n°1 : : Tranquillité publique et lutte contre les incivilités

La veille du territoire sera assurée par un groupe « Tranquillité publique et lutte contre les incivilités » se réunissant au moins une fois par an.

Il a pour objectif d'échanger sur les faits de délinquance et les incivilités connus sur chaque commune, de croiser les analyses, de proposer des réponses aux problématiques rencontrées et de les mettre en œuvre. Le groupe sera également chargé de suivre les fiches-actions de l'axe n°1 de la STSPD à savoir « Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités ».

Les informations échangées sont confidentielles. Des partenaires extérieurs peuvent ponctuellement être invités à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...).

Les participants :

- ◆ Les chefs des Polices municipales des communes de l'agglomération,
- ◆ Le chef de la Police pluricommunale,
- ◆ Le commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de La-Baule,
- ◆ Le commandant de la compagnie de Gendarmerie de Saint-Nazaire ou son représentant,
- ◆ Le commandant de la Communauté de Brigade de Guérande ou son représentant,
- ◆ Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Muzillac.
- ◆ Le représentant de CISN (Ex-Espace Domicile),
- ◆ Le représentant de Silène,
- ◆ Le représentant d'Habitat 44.

b- Groupe technique de l'axe n°2 : Prévention-jeunesse, citoyenneté et parentalité

L'article L.132-5 du Code de sécurité intérieure évoque la possibilité de constituer au sein du CISPDP un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique. Pour la STSPD de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, il est proposé de créer un groupe portant sur les thématiques « prévention-jeunesse, citoyenneté et parentalité ».

Ce groupe se réunit au moins une fois par an. Il aura pour objet le suivi des fiches-actions liées aux thématiques de jeunesse, de citoyenneté et de parentalité, en particulier de l'axe n°2 : « Responsabiliser les jeunes et les familles et agir sur les conduites à risque ».

Les participants :

- ◆ Le directeur de la Mission locale de la Presqu'île Guérandaise,
- ◆ Le directeur du SPOT 15-25,
- ◆ Le directeur ou son représentant de la Maison des adolescents,
- ◆ Le directeur ou son représentant de l'École des Parents et des éducateurs 44,
- ◆ Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique,
- ◆ Le directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- ◆ Le directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant,
- ◆ Les principaux des collèges du bassin scolaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,

- ♦ Les proviseurs des lycées du bassin scolaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ♦ Le chef de service des services sociaux du département de Loire-Atlantique,
- ♦ Les acteurs de la Convention Territoriale Globale,
- ♦ Le coordinateur du Contrat Local de Santé (CLS),
- ♦ Le coordinateur territorial de l'accueil des gens du voyage et de la prévention de la délinquance.

c- Groupe technique de l'axe n°3 : Accès au droit et prévention des violences intrafamiliales

Selon les mêmes dispositions que les groupes thématiques précédents et conformément à l'article L.132-5 du Code de sécurité intérieure, il est proposé de créer un groupe de travail composé des différents partenaires du territoire impliqués dans la thématique des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ce groupe se réunira une fois an et sera chargé de suivre les fiches-actions inscrites dans l'axe n°3 : « Agir en faveur de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes ». Ce groupe pourra également élaborer des outils de sensibilisation et de communication (guides, plaquettes d'information, répertoires des partenaires, outils de sensibilisation auprès des publics, etc.).

Les participants :

- ♦ Le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Loire-Atlantique et le délégué du Morbihan,
- ♦ Les chefs des Polices municipales des communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- ♦ Le chef de la Police pluricommunale,
- ♦ Le directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- ♦ Le directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant,
- ♦ Le chef de service des services sociaux du département de Loire-Atlantique,
- ♦ Le représentant de CISN (Ex-Espace Domicile),
- ♦ Le représentant de Silène,
- ♦ Le représentant d'Habitat 44,
- ♦ Le responsable de France Victimes 44,
- ♦ Le responsable de l'association Solidarité Estuaire,
- ♦ Le responsable de l'association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique,
- ♦ Le coordinateur du Contrat Local de Santé (CLS),
- ♦ Le coordinateur territorial de l'accueil des gens du voyage et de la prévention de la délinquance.

2- Traitement territorial

a- Groupe de partenariat opérationnel (GPO)

Lancée en 2018, sur l'ensemble du territoire national, la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), est un engagement du Gouvernement qui vise à renforcer les moyens d'action de la police. Ce nouveau mode d'action guide au quotidien les piliers de la sécurité : la mission tranquillité et ordre public, la mission judiciaire et la mission renseignement.

Depuis 2019, place désormais à la « sécurité quotidienne » autour du déploiement de groupes de partenariats opérationnels (GPO). Les GPO ont lieu mensuellement et réunissent différents interlocuteurs et acteurs : Police nationale, Police municipale, élus, bailleurs sociaux, commerçants, directeurs des établissements scolaires, services municipaux.

Chaque réunion GPO est pilotée par la Police nationale et est destinée à agir sur les problèmes concrets identifiés et susceptibles d'être traités de façon partenariale sur le court ou le moyen terme. Il s'agit ainsi d'obtenir des résultats perceptibles par la population, dans une logique de

résolution de problèmes et de rapprochement police-population, sous un angle de concertation et de coopération. Le GPO, structure légère et opérationnelle, peut également s'appliquer sur des champs spécifiques en particulier sur les aménagements des espaces publics.

b- « Cellule opérationnelle du contrat local sur les violences sexuelles et sexistes »

La signature du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles permet la mise en place d'une cellule opérationnelle sur des échanges d'informations. L'un des enjeux de la cellule est de poursuivre l'engagement des partenaires via un partenariat formalisé au sein du CISPD.

Des associations, comme l'association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique, Solidarité Estuaire, France Victimes 44 ou le CIDFF 44 mettent en place des lieux d'écoute, des ateliers et des expositions. Les établissements scolaires mènent des actions pour sensibiliser sur le sujet de la violence sexuelle. L'ensemble de ces partenaires désignés s'engagent collectivement, par la signature du contrat à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et la réparation.

C- Pilotage technique et évaluation de la STSPD

1- Missions du service chargé de la coordination du CISPD

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo assure l'animation des actions de la STSPD. Cette animation est assurée par la désignation d'une coordination du CISPD assurée par le coordinateur territorial de la prévention de la délinquance.

Au regard des actions conduites, le responsable sera assisté par les différents services de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et des communes concernées par les questions de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité et qui participent aux travaux du CISPD. Cela permet d'affirmer la transversalité de la démarche de tranquillité publique au sein de l'organisation intercommunale.

La coordination du CISPD a pour principales missions :

- de faire fonctionner les instances de gouvernance du CISPD,
- d'animer les groupes techniques thématiques définis dans la STSPD grâce au partage des informations ;
- d'impulser et d'évaluer des actions décidées dans le cadre de la STSPD ;
- d'accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.

Au travers de ces différentes missions, le coordinateur est chargé d'assurer, dans le champ de la prévention de la délinquance, la coopération de différents acteurs d'origines professionnelles diverses. Il a donc un rôle de conciliateur et de facilitateur du fait de son positionnement. À ce titre, il est destinataire de multiples informations, y compris à caractère individuel, provenant des différents acteurs concernés.

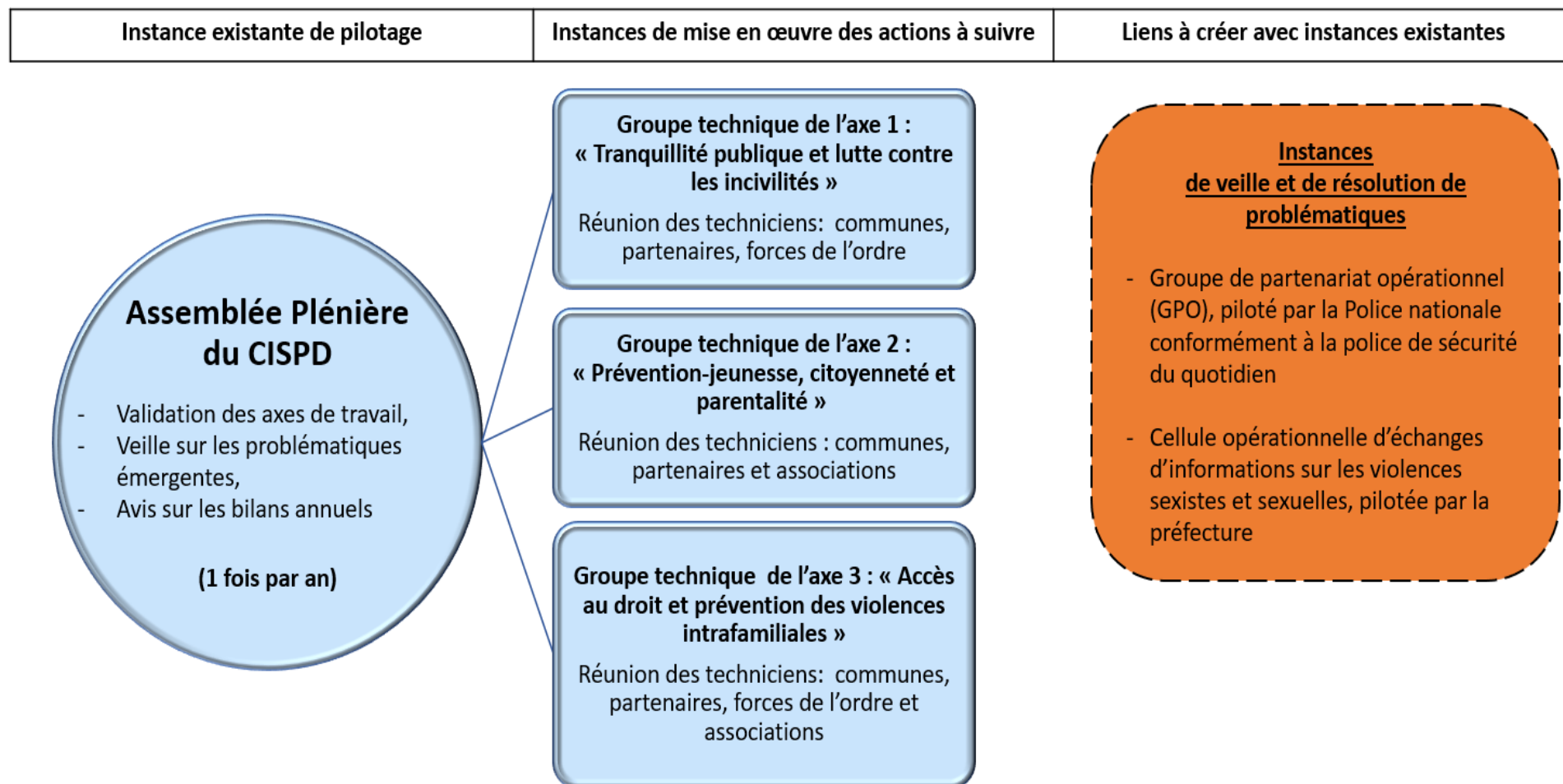
2- Évaluation de la stratégie territoriale

Pour atteindre les objectifs fixés, une démarche d'auto-évaluation continue constituera le socle du suivi de la STSPD de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Ainsi, afin d'affiner chaque année la mise en œuvre des fiches-actions, le CISPD s'appuiera sur les groupes techniques thématiques qui seront chargés de suivre les indicateurs mentionnés sur chaque fiche-action.

Le CISPD en formation plénière, se réunissant annuellement, rendra compte de la mise en œuvre des actions, de leurs effets sur le territoire et si besoin, le cas échéant, de modifier ou de créer de nouvelles actions en adéquation avec les besoins du territoire. Le financement des actions sera réalisé par une contribution des principaux acteurs de la stratégie, l'État par des crédits spécifiques (FIPD, Mildeca, Dilcrah, etc.), les communes, les Conseils

départementaux et la Région par les crédits dédiés aux thématiques spécifiques de la stratégie, et éventuellement par des fonds européens et les autres partenaires par leurs ressources propres.

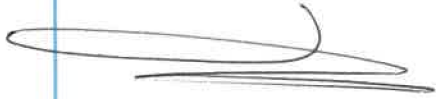
D- Le schéma de gouvernance



>>>>>> Signatures

Fait à Saint-Molf, le 23 mai 2024,

La présente Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2024-2028 est signée par :

Nicolas CRIAUD Président de CapAtlantique La Baule- Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo 	Éric DE WISPELAERE Sous-préfet de Saint-Nazaire, représentant le préfet de Loire-Atlantique 	Stéphane JARLÉ-GAND Sous-préfet de Vannes, représentant le préfet du Morbihan 
Florence SRODA-BRU Procureure de la République, près le Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire 	Jean-Pierre BERNARD Vice-Président à la prévention de la délinquance de CapAtlantique La Baule- Guérande Agglo La Baule-Guérande Agglo 	Isabelle ROZIER Inspectrice de l'Education Nationale Services Départementaux de l'Éducation nationale de Loire-Atlantique 
Clément BOURCIER Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de La-Baule 	Cédric SAUTIER Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Saint-Nazaire 	Philippe POUVREAU Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Muzillac 
Joseph DAVID Maire d'Assérac 	Marie-Catherine LEHUÉDÉ Maire de Batz-sur-Mer 	Franck LOUVRIER Maire de La Baule-Escoubiac PS Bruno Ribes 

Bernard LE GUEN Maire de Camoël 	Michèle QUELLARD Maire du Croisic 	Nicolas RIVALAN Maire de Férel 
Nicolas CRIAUD Maire de Guérande 	Christelle CHASSE Maire d'Herbignac 	Jean-Pierre BERNARD Maire de Mesquer-Quimiac 
Emmanuelle DACHEUX Maire de Piriac-sur-Mer 	Pascal PUISAY Maire de Pénestin 	Norbert SAMAMA Maire du Pouliguen 
Claude BODET Maire de Saint-Lyphard 	Hubert DELORME Maire de Saint-Molf 	Didier CADRO Maire de La Turballe 